



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

L'État dans le département du Nord

sécurité



cohésion sociale
agriculture

habitat & urbanisme



éducation

emploi &
développement économique
culture



environnement
service public

Rapport d'activité des services de l'État

2009

L'activité de l'État dans le Nord en 2009

Sommaire

	Préface du Préfet	3
	Les chiffres clés du département du Nord	4
	La révision générale des politiques publiques	6
	La communication interministérielle	8
	La sécurité publique, la sécurité civile et la sécurité aérienne	11
	L'emploi et le développement économique	14
	La cohésion sociale	17
	L'habitat et l'urbanisme	20
	La politique de la ville	22
	La santé publique	25
	L'action éducative, jeunesse et sports	29
	La culture et le tourisme	32
	L'environnement et le cadre de vie	35
	Agriculture, forêt, milieux rural et maritime	39
	Les infrastructures de transports	42
	L'amélioration du service rendu aux usagers	45
	Les relations avec les collectivités territoriales	48
	Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense	51

Préface du Préfet

Lille, le 20 octobre 2010



C'est avec plaisir que je satisfais à l'obligation qui m'est faite de vous adresser le rapport d'activité des services de l'Etat dans le département pour l'année 2009. Organisé par thématiques, il retrace l'ensemble des interventions de l'Etat au cours de l'année écoulée.

C'est en pleine préparation de la réforme de l'organisation territoriale que l'Etat a poursuivi son action en 2009 : la constitution des trois directions départementales interministérielles a été actée par le décret du 3 décembre 2009. La réflexion lancée depuis plusieurs mois par les services de la préfecture pour s'adapter aux enjeux de la révision générale des politiques publiques s'achève. Une nouvelle étape de la vie administrative locale s'est ainsi ouverte depuis le 1er janvier 2010.

L'Etat, au plan départemental, a poursuivi ses efforts pour assurer la protection des personnes et des biens grâce à une mobilisation accrue des services de police et de gendarmerie dans la baisse des actes de la délinquance et aux effets d'un partenariat efficace avec les élus locaux dans la mise en œuvre de la politique de prévention.

La gestion de l'épidémie de grippe H1N1 a constitué un sujet majeur de préoccupation mobilisant, au-delà des services de l'Etat, les moyens des collectivités locales et les compétences des professions médicales : à tous, je veux rendre un hommage particulier pour leur implication.

En second lieu, les effets de la crise économique et financière ont conduit l'Etat, au travers du plan de relance, à soutenir l'économie et à venir en aide aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités locales, notamment en développant des mesures exceptionnelles de remboursements des créances fiscales des entreprises, en réduisant les délais de paiement ou en assurant le remboursement anticipé du fond de compensation de la TVA aux collectivités locales qui se sont engagées à accroître leur effort d'investissement.

Au-delà des effets de ces mesures sur l'activité économique, la mise en œuvre, au plan départemental, des grandes politiques publiques de l'Etat a contribué au développement des territoires, au maintien des fondements de la cohésion sociale, et à la promotion d'une approche intégrée de développement durable. Ainsi, à titre d'exemple, dans le domaine de l'habitat, l'Etat a poursuivi son action pour renforcer l'accès au logement des publics prioritaires et lutter contre les situations d'habitat indigne ; dans le domaine de l'environnement, l'approbation en 2009 du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), a fixé pour les années à venir les orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ; dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, sur fond de réforme de la politique agricole commune, ont été mises en place les mesures gouvernementales destinées à soutenir l'activité des agriculteurs et le potentiel des filières agricoles.

Je souhaite enfin que la lecture du présent rapport vous donne une vision complète et transversale des missions de l'Etat qui témoignent à la fois de sa présence et de son action pour répondre toujours mieux aux sollicitations et aux exigences de nos concitoyens.

Jean-Michel BÉRARD

Les chiffres-clés du département du Nord

La population

Tranche d'âge	Effectifs au 01/01/2008
0 à 19 ans	698 102
20 à 39 ans	717 439
40 à 59 ans	674 481
60 à 74 ans	290 203
75 ans et plus	182 775
Total	2 563 000

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais

(*) Les estimations de population par sexe et âge pour l'année 2008 sont provisoires. Elles seront révisées début 2011 lorsque seront disponibles les résultats définitifs du nouveau recensement datés au 1er janvier 2008.

La carte administrative

6 arrondissements
79 cantons
652 communes

L'intercommunalité

2 communautés urbaines
5 communauté d'agglomération
41 communautés de communes
193 syndicats divers

Les grands secteurs de l'économie

NORD	Estimation d'emploi salarié non salarié par secteur d'activité au 31 décembre 2008*	%
Agriculture	11 429	1,1
Industrie	158 309	15,3
Construction	62 043	6
Tertiaire	802 838	77,6
Ensemble	1 034 619	100

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais - *données provisoires

Le nombre d'établissements

Nombre d'établissements au 01 janvier 2009	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	COMMERCE	SERVICE
0	2 978	3 945	18 335	32 112
1 à 9 salariés	3 272	4 400	14 854	13 682
10 à 49 salariés	1 527	1 171	2 927	2 242
50 à 199 salariés	439	142	502	461
200 à 499 salariés	84	10	68	90
500 et plus	31	3	28	15
Total	8 331	9 671	36 714	48 602

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais

Taux de chômage

Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle

	T1 2008	T2 2008	T3 2008	T4 2008	T1 2009	T2 2009	T3 2009	T4 2009	évolution annuelle(*)
Roubaix-Tourcoing	11,7	11,8	11,9	12,6	13,5	14,2	14,1	15	+ 2,4
Lille	9	9,1	9,1	9,6	10,3	10,6	10,7	11,4	+ 1,8
Dunkerque	9,8	9,9	10,1	10,8	11,8	12,4	12,4	12,8	+ 2
La Flandre-Lys	6,3	6,4	6,5	6,8	7,6	8,1	8,1	8,3	+ 1,5
Le Douaisis	11,3	11,7	12	12,8	13,7	14,2	13,9	14,5	+ 1,7
Le Valenciennois	11	11,2	11,4	12,3	13,4	14,5	14,1	14,4	+ 2,1
Le Cambresis	10,6	11	11,1	11,9	12,9	13,2	13,1	13,9	+ 2
La Sambre-Avesnois	11,8	12,3	13	14,1	15,5	16,4	16,1	16,8	+ 2,7

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais - (série de 1999-T1 à 2009-T4, disponible le 2 avril 2010)

* taux moyen sur le dernier trimestre comparé au taux moyen du même trimestre de l'année précédente

Les demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi de fin de mois par sexe et par âge (catégories A, B et C) au 31 décembre 2009

données cvs-cjo	Nord	Région	France
Mois de 25 ans	41 019	66 119	635 600
dont hommes	22 136	35 786	329 300
dont femmes	18 883	30 333	306 300
25 à 49 ans	126 362	189 431	2 539 500
dont hommes	68 826	102 207	1 271 500
dont femmes	57 536	87 224	1 268 000
50 ans et plus	28 020	43 245	648 500
dont hommes	14 395	21 932	312 400
dont femmes	13 625	21 313	336 100
Ensemble	195 401	298 795	3 823 600
dont hommes	105 357	159 924	1 913 200
dont femmes	90 044	138 871	1 910 400

Dotations et subventions de l'Etat versées aux collectivités locales

Chiffres en euros

	2007	2008	2009
Dotation globale de fonctionnement (communes)			
Dotation forfaitaire	500 730 142	505 892 574	504 918 339
Dotation de solidarité urbaine	104 028 944	114 618 389	124 701 384
Dotation de solidarité rurale	14 890 574	16 094 835	16 786 832
Dotation nationale de Péréquation	45 403 490	45 557 728	43 272 771
Dotation globale de fonctionnement (EPCI)			
Dotation d'intercommunalité	157 243 769	161 466 933	161 832 852
Dotation de compensation	301 421 506	304 577 500	307 235 046
D.G.F.(conseil général)			
Dotation forfaitaire	316 683 889	320 443 385	323 230 726
Dotation de péréquation	40 913 023	43 893 884	43 692 058
Dotation de compensation	284 584 104	290 235 024	293 110 713
D.G.F. (conseil régional)	361 316 244	352 424 235	377 496 759
Dotation élu local (communes)	675 186	689 017	693 262
Dotation spéciale instituteurs (communes)	459 412	371 385	297 353
Dotation de développement rural (EPCI) - DDR	1 090 083	1 374 611	1 822 112
Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	3 829 696	3 220 469	2 127 651
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes,EPCI,conseils général et régional) y compris TA dts d'enregistrement	177 640 871	157 900 503	138 810 350
D.G.D. services communaux hygiène et santé	4 876 939	4 978 509	4 978 509
D.G.D. documents d'urbanisme	335 647	344 812	347 019
D.G.D. assurance permis de construire	114 900	114 623	134 397
D.G.D. Bibliothèques municipales	472 502	236 251	supprimée
D.G.D. du département	28 422 103	28 890 834	29 068 716
D.G.D. Ports maritimes(conseil général)	162 677	166 065	166 065
D.G.D. ports maritimes (conseil régional)	1 272 642	6 905 148	11 391 297
D.G.D. aérodromes créée en 2008		236 583	241 090
D.G.D.(conseil régional)	39 359 058	39 442 191	34 338 058
Produit des amendes de police	17 147 673	12 271 455	14 944 786
D.G.E. (communes et EPCI)	13 187 020	13 221 982	12 726 956
D.G.E 1ère et 2ème part (conseil général - 1ère part supprimée en 2007)	6 091 105	2 195 813	1 851 053
F.C.T.V.A. (communes , EPCI, conseil général et régional)	165 237 526	189 286 603	479 348 113
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges	5 169 400	12 960 346	12 960 346
Réserve parlementaire (AE)	2 581 474	2 085 177	2 292 810
Total général	1 975 691 939	1 995 491 066	2 298 410 868

La révision générale des politiques publiques

révision générale des politiques publiques



Lancée par le Premier ministre en juin 2007, la révision générale des politiques publiques a pour enjeu de redéfinir les périmètres des politiques publiques afin de les adapter aux besoins et aux attentes des usagers. Le but de la réforme est de maîtriser et rationaliser les dépenses publiques par une plus grande mutualisation des moyens au niveau départemental.

La réforme de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat

Une architecture au plus près du citoyen

Les services de l'Etat, rassemblés autour du Préfet de département, seront désormais organisés en fonction des bénéficiaires de chaque politique publique :

- La préfecture chargée de veiller au respect des lois et des libertés publiques ;
- Le pôle sécurité (police, gendarmerie, pompiers ...) en charge de la sécurité des citoyens ;
- La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), garante de l'adéquation entre l'aménagement et le développement des territoires et l'environnement ;
- La direction départementale de la protection des populations (DDPP), qui doit assurer la protection des populations et faire face aux crises, qu'elles soient sanitaires, alimentaires, naturelles ou technologiques ;
- La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), garante de la cohésion sociale ;
- L'inspection d'académie en charge de l'organisation de l'offre d'éducation,
- La direction départementale des finances publiques chargée d'assurer la gestion financière et fiscale.

Trois directions départementales interministérielles (DDI) seront ainsi créées au 1er janvier 2010 (*voir schéma page 7*).

Un chantier complexe dans un calendrier resserré

Après une phase d'audit en 2008, l'année 2009 a été une année clé pour la mise en place de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat. Les deux premiers mois de l'année ont été nécessaires à la mise au point des projets de macro-organigrammes des services départementaux, validés par le Premier ministre le 28 février 2009.

La réforme a nécessité l'ouverture de nombreux chantiers : définition des missions et des périmètres de compétences de chaque service, allocation des moyens humains et matériels, implantations immobilières, liaisons fonctionnelles entre les services de l'Etat, qu'ils soient régionaux ou départementaux, et la préfecture.

Plusieurs groupes de travail ouverts à l'ensemble du personnel d'encadrement et pilotés par les préfigurateurs des directions départementales interministérielles, les directeurs de préfecture et les sous-préfets ont ainsi été mis en place afin de recenser l'ensemble des compétences et tâches afférentes à chacune des missions confiées à la préfecture ou aux directions départementales, et de proposer l'organisation et les moyens humains nécessaires à leur exécution.



Les services de l'Etat ont été particulièrement sollicités afin de définir leur nouveau champ de compétence : ici le Secrétaire général reçoit l'encadrement de la Direction des Relations avec les Collectivités territoriales (D.R.C.T.). Source : © Préfecture - BCI

La gestion des ressources humaines tenant une place importante dans la mise en œuvre de la réforme, de nombreux dispositifs d'information et d'accompagnement des agents ont été mis en œuvre.

Les instances paritaires ont, par ailleurs, été amenées à se prononcer sur les nouveaux organigrammes au cours du mois de décembre avant leur mise en œuvre au 1er janvier 2010 en ce qui concerne les directions départementales et le 1er mars 2010 pour la préfecture.

Dans le domaine immobilier, le souci d'éviter au maximum les déménagements a prévalu à l'élaboration du schéma général de localisation des nouvelles structures dans le Nord et dans le Pas-de-Calais.

Le comité de l'administration régionale (CAR) de décembre 2009 a validé l'installation des nouvelles directions :

- La DDTM s'installera au 62, boulevard de Belfort à Lille dans les locaux de l'ancienne Direction régionale des affaires sanitaires et sociales ;
- Les services de la DDCS seront regroupés au sein de la cité administrative ;
- Les services de la DDPP seront répartis sur deux sites lillois : le 95 boulevard Carnot et le 52 rue de Maubeuge.

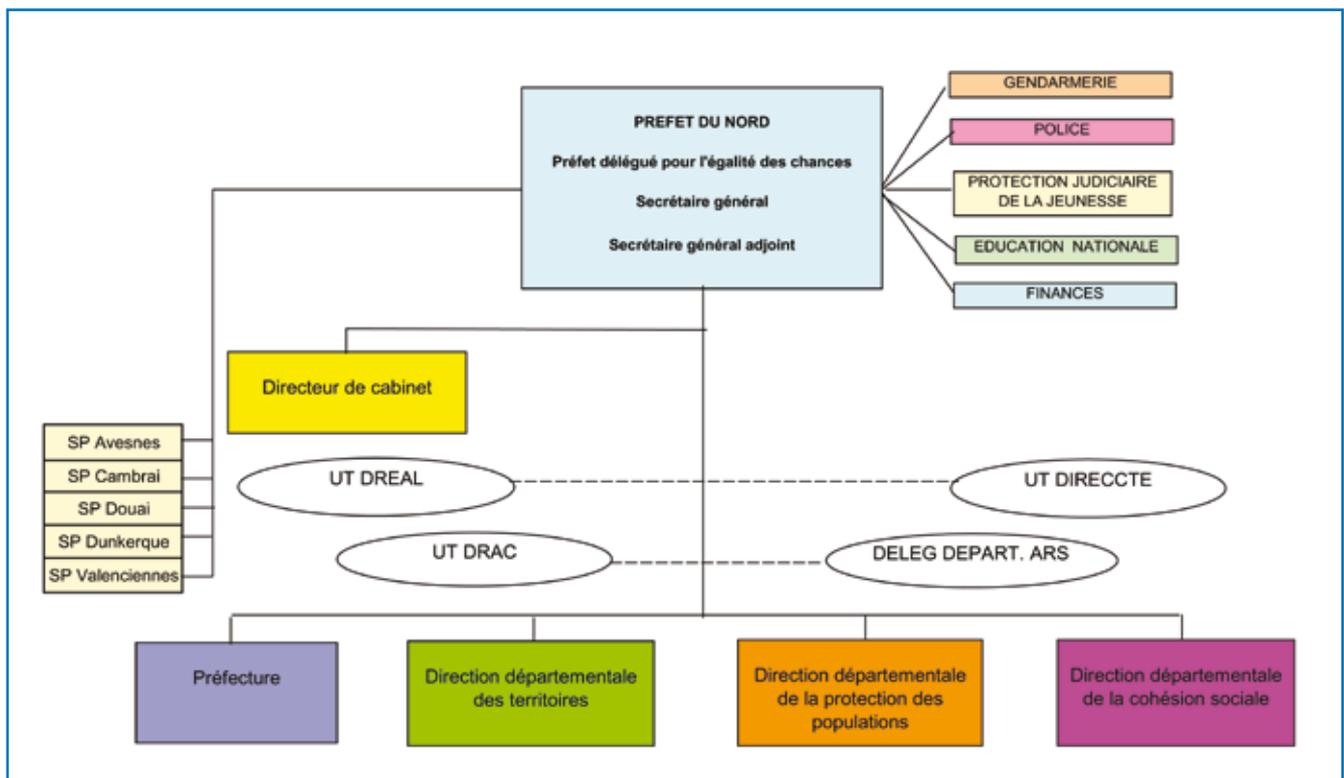
Les restructurations de défense

La nouvelle organisation territoriale de la Défense nationale, présentée le 24 juillet 2008 par le Premier ministre et le ministre de la Défense, se met en place progressivement. A terme, celle-ci va entraîner la dissolution ou le transfert de plusieurs régiments, bases aériennes ou aéronavales, et la fermeture de plusieurs sites. Des mesures de redynamisation des territoires concernés sont prévues afin d'accompagner cette restructuration.

Les deux sites du département du Nord impactés par la réforme, à savoir la base aérienne 103 de Cambrai et la caserne Vincent à Valenciennes, ont fait l'objet d'études de reconversion concernant les deux emprises.

Pour Cambrai, de nombreuses réunions de travail ont eu lieu afin de mettre en place le contrat de redynamisation de site de défense de 10 millions d'euros qui devrait être signé à l'automne 2010 et de préparer l'arrivée future (2012) du CLIFA (Centre de liquidation des factures du ministère de la Défense) créateur de 450 emplois.

Concernant Valenciennes, le plan local de redynamisation de 3 millions d'euros a également fait l'objet de réunions de travail pour une signature prévue fin 2010 - début 2011.



La communication interministérielle

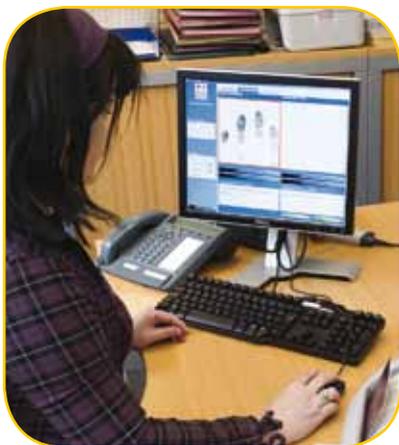


Le préfet pilote la communication de l'Etat dans le département et la région dans un objectif de coordination et de cohérence de la parole de l'Etat au niveau territorial. Les actions de communication menées par l'ensemble des services de l'Etat sous son autorité ont pour objectif d'informer les citoyens de l'action de l'Etat, d'expliquer les politiques mises en œuvre, et le cas échéant, de les sensibiliser et de les inciter à des modifications de comportement. La préfecture, lieu ouvert à la citoyenneté, à l'initiative et au patrimoine, accueille, dans ce cadre, de nombreuses manifestations tout au long de l'année

La bonne information et le dialogue avec les citoyens constituent une priorité constante de l'Etat, particulièrement dans les domaines des services au public, de la sécurité, de l'emploi et du développement économique, de la santé publique ou encore du développement durable.

■ Informer sur l'action de l'Etat

Le déploiement de **nouvelles procédures** concernant directement les citoyens, comme le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) ou le passeport biométrique, s'est accompagné d'actions de communication en direction des particuliers, professionnels et collectivités concernés. Ces réformes s'inscrivent dans un processus de simplification des démarches des usagers et de sécurisation des documents.



Le passeport biométrique, qui s'inscrit dans un processus de sécurisation des documents d'identité, comporte, la photo numérisée du titulaire et deux de ses empreintes digitales.
© Ministère de l'Intérieur / Dicom - S. Quintin

En matière de sécurité, 2009 est caractérisé par l'ouverture d'un dialogue entre les Français et les représentants des forces de l'ordre. Les élus, associations, commerçants ont été invités à exprimer leurs attentes et propositions en la matière au cours de conférences de cohésion police-population organisées notamment à l'occasion de la création des Unités territoriales de quartiers (Uteq), composantes du volet sécurité du plan « Espoir banlieues ».

En outre, plus de 20 réunions publiques sur la sécurité intérieure se sont tenues, en avril et mai, dans tout le département, dans le cadre des forums libertés-sécurité. Echanges d'expériences, débats, explication des méthodes et des actions des forces de l'ordre, questions et propositions d'amélioration ont été au cœur de ces rencontres qui ont rassemblé plus de 1 200 participants.

L'évolution des chiffres de la délinquance et le bilan de la sécurité routière ont, par ailleurs, fait l'objet de communications régulières.

Des campagnes de sensibilisation ont été mises en œuvre afin de lutter contre les escroqueries, les cambriolages et l'utilisation abusive du 17 (police-secours).

Face à la forte augmentation de la mortalité des conducteurs de deux-roues motorisés, des actions de prévention et de contrôle ont été mises en place afin de rappeler les consignes de sécurité pour la conduite d'une moto et attirer l'attention de l'ensemble des usagers de la route sur le nécessaire respect des uns et des autres.

Les assises départementales de la sécurité routière organisées par la préfecture du Nord, le 17 septembre, dans le cadre de la semaine de la mobilité et de la sécurité routière, ont réuni l'ensemble des acteurs départementaux de la sécurité routière autour du thème « éducation routière : tous responsables tout au long de la vie ». Elus, associations et professionnels ont présenté leurs actions visant à sensibiliser et éduquer les usagers à la sécurité routière depuis le plus jeune âge.

Dans un **contexte économique et social fragilisé** par la crise mondiale, les mesures adoptées par l'Etat pour faire face aux difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi, salariés, entreprises et territoires les plus affectés par les restructurations industrielles (contrats aidés, contrat de transition professionnelle, convention de reclassement personnalisé, prise en charge de l'activité partielle, aides au financement des entreprises, appui aux secteurs industriels fragilisés, soutien à l'investissement public, versement anticipé du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)...) ont constitué une priorité de communication.



Visite du site du futur restaurant universitaire de la faculté de droit de Lille Moulins, dont le plan de relance a accéléré la construction grâce à un financement de 980 000 euros dans le cadre de son volet relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche.
© Préfecture - BCI

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie, la préfecture et les services déconcentrés ont ainsi notamment participé à la campagne d'information « 1 000 projets » du Service d'information du gouvernement, comprenant des insertions presse, un affichage dans les abribus et une signalétique sur les chantiers.

La communication dans le domaine de la santé a pour objectif de délivrer une information factuelle et continue pour éviter les risques d'incompréhension, de désinformation ou de rumeurs. La communication sur la grippe A (H1N1) a porté non seulement : sur la maladie, sa prévention, sa guérison et les comportements à adopter, mais aussi sur la situation sanitaire et les mesures prises pour faire face à la maladie. Plusieurs phases se sont succédées, depuis les premières suspicions au printemps, à la multiplication des cas et les fermetures d'établissements scolaires à l'automne et la mise en place de la campagne de vaccination à compter du 12 novembre. Le préfet, en lien avec les autorités sanitaires, a régulièrement fait le point sur les mesures prises pour gérer la pandémie. Toutes les informations sur les lieux et horaires d'ouverture des centres de vaccination, les mesures de prévention et le point hebdomadaire de la cellule interrégionale d'épidémiologie (CIRE) étaient disponibles sur le site internet de la préfecture.

La protection de l'environnement et la promotion du développement durable ont donné lieu à différentes manifestations tout au long de l'année. La semaine du développement durable a permis aux collectivités, associations, entreprises, établissements scolaires et administrations de sensibiliser le plus grand nombre à cet enjeu et d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables. Près de 300 actions originales, concrètes et ludiques ont été mises en œuvre dans la région sur le thème de la « consommation durable ». Elles ont principalement concerné les secteurs des déchets, de l'énergie et de l'alimentation et pris des formes diverses : conférences, visites découverte, expositions, documents d'information, villages associatifs, randonnées pédagogiques, manifestations artistiques et festivals...

Le séminaire sur la gestion des déchets du BTP et des co-produits industriels organisé à l'occasion du salon Environord, en juin, a permis d'établir un bilan des actions menées depuis la signature en 2004 de la charte qualité-gestion entre la préfecture, les professionnels et de nombreux maîtres d'ouvrage et d'engager une réflexion sur les actions futures à mettre en œuvre dans le cadre notamment des objectifs fixés par le Grenelle Environnement.

La consultation interrégionale Nord-Pas-de-Calais / Picardie sur le Grenelle de la Mer, organisée en juin 2009 à Boulogne-sur-Mer, a permis d'enrichir les travaux relatifs à la définition de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, complétant les engagements du Grenelle Environnement qui concernent la mer et le littoral. Cette phase de consultation a comporté un autre volet sur internet.

Pour répondre à l'objectif de réduction de 20 % d'ici 2020 des émissions des gaz à effet de serre de l'ensemble des transports en France retenu par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement, le préfet a signé, en novembre 2009, avec cinq entreprises de transport, les premières chartes d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ dans la région.

Il a également signé les premiers accords-cadres de partenariat des programmes locaux de prévention des déchets ménagers, qui répondent à l'objectif défini dans la loi de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant.



La signature des premières chartes d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ concerne environ 550 poids lourds en région et 590 conducteurs. Elle permettra d'éviter près de 3 000 tonnes de CO₂ et la consommation de plus de 1 million de litres de gasoil.
© Préfecture - BCI

La préfecture et les services déconcentrés ont également organisé des communications régulières, par voie de communiqués, de points-presse, d'interviews ou encore de déplacements sur le champ de la cohésion sociale, notamment sur la mise en œuvre du droit au logement, l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, de la politique de la ville avec la prise de fonction des délégués du préfet dans les quartiers.

La préfecture, ouverte aux citoyens

La préfecture organise et accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations relatives à l'initiative, à la mémoire, au patrimoine et à la citoyenneté.

Elle a ainsi accueilli, le 12 mai, 250 « mini-entrepreneurs » à l'occasion de la 3^{ème} édition du salon régional des mini-entreprises, organisée par l'association « Entreprendre pour Apprendre ». Le préfet a souligné, lors de la remise des prix, la curiosité, l'esprit d'équipe, d'initiative et de découverte des collégiens et lycéens qui se sont mobilisés tout au long de l'année pour créer et faire vivre leur projet. Particulièrement sensible à la thématique de l'accessibilité, il a remis un prix « coup de cœur » aux élèves de l'école régionale pour déficients visuels de Loos qui ont développé un projet portant sur la fabrication de plaquettes signalétiques. Depuis le début des années 2000, l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires de la création d'entreprise travaillent ensemble afin d'encourager les nordistes à créer leur entreprise ou leur activité.

Les élections au Parlement européen du 7 juin ont donné lieu à des actions d'information notamment sur le vote par procuration et l'organisation d'une soirée électorale au cours de laquelle une trentaine de journalistes était présents en préfecture pour obtenir les résultats.

Le concours national de la Résistance et de la déportation permet de perpétuer chez les jeunes le souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine et de développer le sens du devoir de mémoire, les valeurs de la liberté, de la démocratie et le respect de la dignité humaine. Il offre aux collégiens et lycéens l'occasion d'établir un lien entre les générations en leur permettant de rencontrer directement les acteurs et témoins de la seconde guerre mondiale. Lili Leignel, déportée alors qu'elle était enfant, était l'invitée d'honneur de l'édition 2009 du concours portant sur le thème des « enfants et adolescents dans l'univers concentrationnaire nazi », dont la cérémonie de remise des prix s'est déroulée, le 10 juin, dans la salle des fêtes de la préfecture.

Deux réunions ont été organisées en préfecture en décembre dans le cadre du débat sur l'identité nationale. La première a porté sur les questions relatives à l'identité nationale et la seconde sur le partage des valeurs républicaines de l'identité nationale. Cinq autres rencontres ont eu lieu dans les arrondissements. Elles ont rassemblé au total 625 personnes.

Près de 1 400 visiteurs ont visité le site historique de la préfecture, place de la République et le site de « Scrive » à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Le public a pu re-découvrir, à cette occasion, le canal des jésuites longtemps enfoui et remis en eau en septembre 2009 à la suite du traitement du fond devenu poreux. Compte-tenu de l'intérêt architectural et technique du projet d'étanchéification, les travaux ont été financés à hauteur de 200 000 euros dans le cadre du plan de relance. Le fond du canal a ainsi été démonté pour y installer par dessous une dalle de béton doublée d'une résine d'étanchéité. Le canal, recouvert en 1713 par les Jésuites, est un témoin historique du passé lillois et de la forte présence de l'eau dans la ville.

La deuxième édition des Journées de la sécurité intérieure s'est déroulée le samedi 10 octobre, en préfecture du Nord et place de la République à Lille.



Des démonstrations, des espaces d'exposition, des ateliers et des animations permanentes ont été organisés pour faire connaître les missions, les compétences et les moyens des personnels de la police et de la gendarmerie nationales et de sécurité civile: unités d'élite, scène de crime, police scientifique et technique, lutte contre les trafics, sécurité routière, cynotechnique, secours à personnes, recrutement... Plus de 150 policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, démineurs, secouristes, médecins du Samu et personnels de la préfecture se sont mobilisés pour présenter leurs disciplines.

Cette édition a mis l'accent sur la proximité de ces services avec la population et le dialogue notamment avec les jeunes, en présence d'élèves du collège « Flandre » de la Madeleine venus découvrir les acteurs de la sécurité intérieure et la participation d'élèves des lycées professionnels « Les vertes feuilles » de Saint-André et « Jean

Moulin » de Roubaix qui ont animés des stands pour promouvoir leur formation axée sur la sécurité.

Des cadets de la République, bénéficiant d'une formation en alternance afin de présenter le concours de gardien de la paix, étaient également présents.



Journées de la sécurité intérieure : 3 000 visiteurs sont allés à la rencontre de celles et ceux qui ont choisi de consacrer leur engagement professionnel à la sécurité.
© Préfecture - BCI

Dans le cadre de la journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes le 25 novembre, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a organisé la représentation en préfecture d'une pièce de théâtre « Dieu, la femme et l'abus » pour sensibiliser les chefs d'entreprises et leurs directeurs des ressources humaines, les syndicats, les élus et les chefs de services de l'Etat, au phénomène des violences faites aux femmes. Près de 200 personnes ont assisté à cette manifestation et au débat qui a suivi.

La sécurité publique, la sécurité civile et la sécurité aérienne



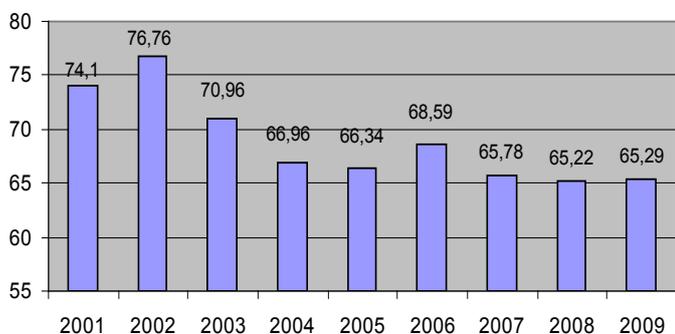
La réorganisation des services de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) se poursuit avec la création de la circonscription Lille agglomération en février 2009, qui prévoit notamment le renforcement des effectifs de la compagnie départementale d'intervention et la création d'une brigade anti-criminalité départementale en février 2009. Trois unités territoriales de quartier (à « Lille-sud », Roubaix et Tourcoing) ont été mises en place. 150 citoyens-volontaires se sont engagés (soit la moitié du total national) et 2 délégués « cohésion police-population » ont été recrutés (à Lille et Valenciennes).

■ Lutte contre la délinquance

La baisse de la délinquance se poursuit (- 0,60% en 2009) tant en zone police qu'en zone gendarmerie qui reste pourtant confrontée à une délinquance itinérante, souvent violente et voit le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique augmenter mais moins significativement qu'en 2008.

Le taux d'élucidation global reste stable et le nombre de gardes à vue a légèrement diminué (- 2,30%) tout comme celui des mis en cause (- 1,59%).

TAUX DE CRIMINALITE POUR 1000 HABITANTS



► Les atteintes aux personnes – des formes de violences multiples

La lutte contre les violences scolaires s'est accrue et les opérations de sécurisation aux abords des établissements scolaires ont été amplifiées, ce qui a permis de relever, sur un total de 453 infractions, 266 infractions au code de la route.

Le partenariat avec l'Education nationale a été poursuivi facilitant ainsi la désignation de référents « sécurité », policiers et gendarmes, pour chaque établissement. Les « équipes mobiles de sécurité », dirigées par un policier réserviste sont aujourd'hui en place.

Le partenariat avec les sociétés de transport en commun, les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales, les entreprises industrielles et les vecteurs économiques est constant. La DDSP et les deux groupements de gendarmerie du département disposent de référents « diagnostic de sûreté ».

La lutte contre les violences dans le sport a constitué un enjeu important en 2009. Un substitut spécialisé dans les affaires de hooliganisme, de violences dans le sport amateur a été désigné au sein du Tribunal de Grande Instance ce qui vient renforcer le rôle du pôle de lutte contre les incivilités.

Les vols à main armée, phénomène essentiellement urbain dans le Nord, ont augmenté de 54,08% mais le taux d'élucidation a augmenté de 96,55%, ce qui montre une réactivité des services dont les effets sont perceptibles avec une diminution sensible de cette forme de délinquance.

En matière de violences intra-familiales, un 3ème psychologue a été recruté au sein de la DDSP. Ces violences sont encore nombreuses et mobilisent les efforts des services et unités.

► Violences urbaines

Comme en 2008, on constate en 2009 que la répression des faits de violences urbaines est plus efficace : la part des écroués par rapport au nombre d'interpellés pour violences urbaines passe de 4,55% à 5,15%. Ce progrès peut être attribué à une meilleure occupation du terrain, une optimisation de l'emploi des unités ainsi qu'à l'exemplarité de la sanction pénale. Toutefois, le nombre de violences urbaines a augmenté de 2,64%. On note une forte augmentation de véhicules incendiés (+13,17%).

► Les trafics de stupéfiants, l'économie souterraine et la lutte contre la délinquance économique et financière.



Interpellation d'un détenteur de produits stupéfiants - © DDSP

Les services de police et de gendarmerie ont réalisé une performance de + 9,5%, le nombre d'interpellations pour trafics et reventes sans usage passant de 295 à 323. Les affaires de stupéfiants représentent 2/3 des affaires auxquelles participe le groupe d'intervention régional (GIR) qui a ainsi récupéré 1,5 million d'euros d'avoires criminels. L'action du GIR est complétée par celle de l'unité de répression des produits du crime de la direction interrégionale de la police judiciaire.

La lutte contre les cambriolages a été intensifiée et harmonisée sur l'ensemble du département grâce à la création, en octobre 2009, de la « cellule anti-cambriolage » qui associe les services de police et de gendarmerie.

Les infractions en matière de délinquance économique et financière sont à la hausse au niveau national et départemental (+ 5,81%). Le secrétariat du Comité Opérationnel de lutte contre le Travail Illégal (COLTI), désormais installé, participe à la coordination des services et alimente le logiciel TADEES qui recense les procédures en la matière.

La prévention de la délinquance

Une démarche partenariale accentuée

En 2009, la quasi-totalité des décrets d'application de la loi du 5 mars 2007 qui consacre le maire comme pivot et animateur de la politique de prévention sur le territoire de la commune ont été pris et le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes a été adopté lors du comité interministériel des villes du 2 octobre 2009.

Ce plan constituera, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012, le cadre de référence de l'action de l'Etat dans les départements.

Dans ce contexte global, l'action de l'Etat dans le Nord a été orientée autour de trois objectifs majeurs :

- le développement du partenariat et le soutien aux maires
- le soutien aux actions de prévention des violences intra-familiales et des violences faites aux femmes
- le développement de la vidéo protection

Afin d'accompagner les élus des communes les plus sensibles en terme de délinquance et des communes de plus de 10.000 habitants, dans l'installation de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), des diagnostics préalables ont été financés à Fourmies, Hazebrouck, Armentières. Deux contrats locaux de sécurité ont été signés ou actualisés à Lille et à Marly. Cinq CSLPD ont été installés (Anzin, Bruay-sur-Escault, Denain, Douchy les mines, Saint Saulve).

Une mobilisation financière forte

Ce ne sont pas moins de 3 462 560 euros qui ont été mobilisés en 2009. A ces crédits s'ajoutent, pour le Nord, des crédits « égalité des chances » mobilisés essentiellement sur les actions de lutte contre les violences faites aux femmes. Il faut souligner que la prévention des violences intra familiales mobilise le pourcentage le plus important de crédits (32,97%), ainsi que la prévention des violences faites aux femmes et aux mineures.

Le développement de la vidéo protection

L'Etat soutient financièrement les communes qui s'engagent dans des dispositifs de vidéo protection de voie publique. 6 projets de communes et 1 projet d'un syndicat intercommunal d'aménagement touristique ont été co-financés. La commission départementale de vidéo surveillance, qui s'est réunie 4 fois en 2009, a autorisé 576 implantations de caméras dans des lieux ouverts au public (commerces, banques..).

La sécurité routière et l'implication des collectivités territoriales dans le dispositif de sécurité routière du département du Nord

Le partenariat mis en place en mai 2006 s'est poursuivi et 460 communes ont désigné un élu référent en matière de sécurité routière. Ces derniers ont bénéficié d'une journée de formation-action afin de mieux prendre en compte la sécurité routière dans leur commune.

Pour la période 2009-2012, les actions de sécurité routière sont orientées vers les jeunes et les conduites addictives, les deux roues motorisés et la vitesse notamment en milieu urbain, 2009 ayant vu une « accidentalité » des usagers de deux roues motorisées particulièrement alarmante (43 tués sur 107 personnes accidentées).



Contrôle routier du 9 juillet 2009 - © Préfecture - BCI

Malgré une diminution nette du nombre des accidents corporels et des blessés, on relève une hausse du nombre des tués par rapport à l'année 2008 (107 contre 99).

Année	ACCIDENTS	BLESSES	TUES
2003	3 066	3 922	143
2004	2 843	3 616	139
2005	2 818	3 489	143
2006	2 910	3 558	119
2007	2 902	3 590	103
2008	2 832	3 767	99
2009	2 397	2 985	107

■ La sécurité civile

La crise pandémique a constitué le sujet majeur pour les services de l'Etat et a nécessité une mobilisation très forte des communes et du Conseil Général.

Le suivi technique de la campagne a rassemblé au Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture les fonctionnaires de la Sécurité Civile, de la Direction Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales et les logisticiens secouristes qui ont élaboré les plannings des 52 centres de vaccination opérationnels dès septembre.



Les chefs de centre, particulièrement mobilisés, ont été réunis à plusieurs reprises en Préfecture.
© Préfecture - BCI

Ce sont ainsi 188 chaînes vaccinales auxquelles ont été rattachées des équipes mobiles à destination des scolaires et des personnes sensibles, qui ont fonctionné grâce à l'implication de 2000 professionnels de santé (1/3 médecins, 2/3 infirmiers), aux médecins de la Protection Maternelle et Infantile et de l'Education Nationale, aux internes et aux étudiants en médecine.

Au-delà de cette crise, d'autres missions importantes ont été menées durant l'année 2009. On retiendra notamment :

- la finalisation du nouveau plan ORSEC départemental qui est entièrement dématérialisé et qui a pu être réalisé dans le cadre d'un large partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités locales et les gestionnaires de réseaux.

- la réalisation fin juin 2009 des évaluations de sûreté des 21 installations portuaires qui ont servi de base à l'élaboration des plans de sûreté de chaque installation dont la moitié a été réalisée fin 2009.

- la concrétisation des accords-cadres de marchés publics dans le cadre de la lutte contre les pollutions maritimes qui permettent ainsi au Préfet de mobiliser les moyens techniques de lutte contre une telle pollution en faisant appel à des moyens privés préalablement recensés. Ces accords-cadres ont été signés fin 2009 avec 4 entreprises sélectionnées pour intervenir sur l'ensemble du trait de côte Nord Pas-de-Calais et Somme. Cette démarche innovante constitue la première du genre en France.

- l'impulsion significative donnée au suivi de la sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP) notamment les plus sensibles comme: Notre Dame de la Treille à Lille, les Tours de l'Europe à Mons en Baroeul, les centres équestres de Hem ...).

Le nuage de souffre sur le dunkerquois le 21 mars 2009 et le blocage des ports de Calais, Boulogne et Dunkerque par les pêcheurs les 15 et 16 avril ont été l'occasion d'une réflexion sur la réorganisation du Centre Opérationnel Départemental (COD).

■ La sécurité aérienne des aéroports et aérodromes

Dans le cadre du programme de surveillance annuel qui permet de contrôler la totalité des 8 infrastructures aéronautiques du département sur 2 ans, des audits de contrôle technique ont été effectués sur les plates-formes de Lille-Lesquin, Valenciennes-Denain, Lille-Marcq-en-Baroeul et Cambrai-Niergnies.

Il a également été procédé à des contrôles techniques pour la mise en service de l'hélistation du centre hospitalier de Valenciennes, pour les suivis d'homologation de l'hélistation de l'usine Renault de Douai, ainsi que pour le contrôle des hélistations du centre hospitalier de Tourcoing et de la centrale nucléaire de Gravelines qui compte deux aires de poser.



Aéroport de Lesquin
© Direction régionale
de l'aviation civile Nord-Pas-de-Calais

■ Le contrôle en escale des compagnies aériennes

Sur l'aéroport de Lille-Lesquin, 31 contrôles en escale des compagnies aériennes nationales et étrangères ont été effectués en 2009, dont 16 qui ont eu lieu de manière inopinée dans le cadre du programme européen, Safety Assessment of Foreign Aircraft (SAFA).

■ Les manifestations aériennes

En 2009, 54 manifestations aériennes se sont déroulées dans le Nord, dont 8 manifestations de moyenne importance et 3 meetings de grande importance qui ont entraîné la présence systématique du service de l'aviation civile sur le site pendant leur déroulement. On soulignera le déroulement réussi de la commémoration du 100^{ème} anniversaire de la traversée de la Manche par Louis Blériot, par un modèle identique, le Blériot XI.

L'emploi et le développement économique



Les services de l'Etat dans le Nord ont mobilisé, en 2009, l'ensemble des mesures pour lutter contre les effets de la crise économique et financière.

Très présent sur le plan des mutations et du développement des entreprises, tant sur le volet défensif (accompagnement des plans de sauvegarde de l'emploi, gestion des conventions de revitalisation) qu'offensif (formation, GPEC...), l'Etat, en liaison étroite avec les partenaires économiques et sociaux et les collectivités territoriales, a poursuivi son action dans le cadre du développement de l'emploi et de la formation sur le département et de l'accompagnement des entreprises face aux enjeux de développement.

La situation de l'emploi dans le département du Nord

Les chiffres

Le taux de chômage du département du Nord (13,3%) reste en 2009 supérieur au taux de chômage national (9,6%) mais quasi identique à celui de la Région Nord-Pas-de Calais (13,2%).

Fin décembre 2009, on dénombre 195 401 demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories ABC) inscrits à Pôle emploi, soit une hausse annuelle de 15,1%. Parmi eux, 138 799 sont sans emploi (catégorie A) ce qui représente une hausse de 14,9% sur un an.

La part des femmes est de 46,1% (90 044 inscrites, +11,1% / 2008). Les hommes sont 105 357 inscrits (+18,7 / 2008).

La part du public jeune (moins de 25 ans) représente 21% de l'ensemble. Cette catégorie augmente de 13,6% sur une année. A titre de comparaison, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans représentent 14,3% de l'ensemble des inscrits de la zone géographique, en augmentation de 20,2% sur une année. Concernant les demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus, ils sont 73 369 à fin décembre 2009 (37,5% de l'ensemble), en augmentation de 25,9% par rapport à décembre 2008.

Pour l'emploi salarié, au 31 décembre 2008 on dénombre 672 477 salariés (baisse annuelle de 1,2%) pour 51 641 établissements (source : Pôle Emploi). La part des femmes est de 41,3% de l'emploi total.

La répartition des salariés se décline de la façon suivante :

- 51,6% dans les services
- 21,5% dans l'industrie
- 18,5% dans les commerces.
- 8,3% dans la construction

Développer l'emploi et la formation professionnelle

Politique d'emploi dans le département du Nord en 2009

	Nbre d'entrée Cumul janv-déc 2009	Taux d'évolution annuel
Contrats de professionnalisation	6 486	- 25,85 %
Contrats initiative emploi	5 604	+ 137,36 %
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	21 561	+ 70,94 %
Contrats d'avenir	5 640	- 31,64 %
Contrats d'apprentissage	9 659	- 6,58 %

Les services à la personne

En 2009, les services à la personne résistent plutôt bien à la crise puisque l'emploi et l'activité à la personne continuent à s'y développer même si le rythme est ralenti.

Au 31 décembre 2009, le département comptait 599 organismes agréés de services à la personne (OASP) soit une augmentation de 17% (+87 organismes actifs par rapport à 2008).

133 nouveaux agréments ont été délivrés en 2009. Comme en 2008, cette évolution a majoritairement bénéficié aux entreprises (78 agréments contre 7 aux associations et 25 aux auto-entrepreneurs).

Les organismes de type associatif représentent toujours la part la plus importante du volume d'activité, pour des prestations auprès de populations âgées dépendantes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le Plan 2 des Services aux personnes (mars 2009) intervient notamment sur la professionnalisation du secteur, l'amélioration de la qualité de l'emploi et l'attractivité des métiers en mobilisant Pôle emploi, les collectivités locales, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), les partenaires sociaux.

L'Alternance

6 389 contrats d'apprentissage ont été transmis par les Chambres Consulaires, auxquels il faut ajouter 279 contrats pour le secteur public. 5426 contrats de professionnalisation ont été enregistrés en 2009.



L'apprentissage : une des mesures destinées aux jeunes actifs
© Service communication Rectorat de Lille

L'année 2009 a également été marquée par le plan de relance de l'alternance et les mesures « jeunes actifs » : aides à l'embauche d'apprentis, aides aux contrats de professionnalisation et à l'embauche de jeunes stagiaires, contrat d'accompagnement formation.

► La Validation des Acquis de l'expérience (V.A.E.)

Les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) s'appuient sur la cellule régionale interservices (le C2RP) chargée de promouvoir la VAE en réunissant l'Etat, la Région et les partenaires sociaux pour la mise en œuvre de la certification. Des actions spécifiques sont menées sur certaines filières : les métiers de la logistique en 2009.

Titres du Ministère de l'emploi – résultats pour 1 096 sessions organisées dans les centres AFPA et centres agréés privés

Indicateurs de résultats	VAE	Formation	Total
Nombre de titres délivrés	106	4 226	4 332
Nombre de CCP* délivrés	37	895	932

* les CCP sont des certificats de compétences professionnelles (validations partielles)

■ Anticiper les mutations économiques et accompagner les entreprises face aux enjeux de développement

► Les secteurs en difficulté

En 2008 et 2009, le secteur automobile est le secteur le plus touché par le chômage partiel (43% des heures autorisées en Région (25 millions d'heures), 56% des heures consommées).

Dans le Valenciennois, 89 % des heures autorisées sont du fait de l'industrie automobile.

Le secteur Textile/ Habillement (ex. Dentelle Sophie Hallette) ainsi que le secteur de l'industrie chimique (ex. PPG) sont eux aussi particulièrement touchés.

Les zones d'emploi les plus touchées sont celles de Roubaix-Tourcoing et de Lille.

► Les licenciements pour motif économique

En 2009, on observe une très forte augmentation de suppression d'emplois sur le département pour motif économique : 10 082 licenciements dont 6 842 procédures de licenciement collectif et 75 procédures ayant donné lieu à un Plan Social Economique (PSE).

Plusieurs PSE ont nécessité l'intervention du Directeur départemental du Travail pour mettre fin à des conflits (Sodéméco et Pimkie,...).

■ Mise en œuvre de deux nouveaux dispositifs phares pour accompagner les mutations économiques

► L'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) - depuis le 1er mai 2009

Il s'agit d'une convention entre l'Etat et l'entreprise (cofinancement UNEDIC), permettant à l'entreprise de bénéficier d'un remboursement de l'Etat plus important que ce que prévoit le droit commun (1.90 euros pour les 50 premières heures puis, 3.90 euros). Il permet également au salarié placé en chômage partiel, de bénéficier d'une indemnisation plus importante que celle prévue par la loi (75% de la rémunération brute)

Il sécurise les emplois à travers un engagement de l'entreprise à ne pas procéder à des licenciements pour motif économique dans une durée précise.

75 conventions ont ainsi été signées en 2009 dans le département du Nord, représentant un montant de 4 300 000 euros.

► Le Contrat de Transition Professionnelle (CTP)

L'expérimentation du CTP à Valenciennes en 2008 a été élargie au bassin de Douai au 1er mars 2009 puis le périmètre a été étendu à des communes de la métropole lilloise relevant essentiellement du bassin de Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys, et ce à compter du 1er juin 2009.

Depuis le mois de septembre 2009, suite à l'appel d'offres national, l'accueil et le suivi des bénéficiaires du CTP pour la région Nord - Pas-de-Calais a été sous-traité par le cabinet SODIE pour Pôle Emploi.

► Les mesures d'accompagnement des entreprises

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) territoriale a été étendue au Valenciennois. Ce dispositif est financé par l'Etat et le Conseil Régional. Il est piloté par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) avec l'appui technique et méthodologique de l'Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Nord-Pas-de-Calais.

Les problématiques sont très variées dans les PME et TPE concernées : gestion de la pyramide des âges, développement de management, fiches de postes, place et rôle de chacun au sein de l'entreprise, gestion des ressources humaines.

■ Le plan de relance

L'année 2009 a été celle de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie. Ses impératifs de soutien à l'activité économique et à l'emploi ont été garantis par une forte réactivité des services de l'Etat et un suivi précis de son avancement et de ses résultats.



L'aménagement portuaire de Dunkerque facilité par le Plan de relance © Axis

En 2009, plus de 82 millions d'euros ont été engagés pour l'économie du Nord dans le cadre d'investissements publics d'ampleur : réfections routières A1, A21, RN2..., aménagements portuaires à Dunkerque, travaux universitaires à Lille ou Valenciennes.

349 collectivités territoriales se sont par ailleurs engagées sur un montant de dépenses d'équipement de près de 2,3 milliards d'euros. Fin 2009, elles ont rempli cet engagement à plus de 81%, soit plus de 1,9 milliard d'euros.

Les mesures pour l'emploi se sont ainsi concentrées sur le maintien dans l'emploi avec notamment l'amélioration de la prise en charge de l'activité partielle, l'aide à la reprise d'emploi avec l'extension du contrat de transition professionnelle (Valenciennes, Douai, Roubaix-Tourcoing) et la nouvelle convention de reclassement personnalisé ainsi que sur le soutien à la création d'emploi.

Près de 50 000 emplois ont été aidés par l'Etat en 2009. Plus de 10 000 personnes ont été accompagnées pour entrer dans la vie active. Près de 14 millions d'euros ont été versés en indemnisation des heures de chômage partiel.

Enfin, 2 millions d'euros ont été engagés en 2009 dans la formation et la gestion des emplois dans le secteur de la vente à distance.

Le plan de relance a aussi soutenu directement les entreprises. Plus de 180 millions d'euros ont été engagés en prêts ou garanties de prêts par OSEO. Par ailleurs, près de 19 000 véhicules ont bénéficié de la prime à la casse, pour un montant total de plus de 18 millions d'euros, agissant directement sur l'activité de la filière automobile, particulièrement représentée dans le département.

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises a considérablement accru son activité en 2009 : il a octroyé 181 plans d'apurement pour un montant total de créances de 51,9 millions d'euros.

La justice sociale n'a pas été oubliée puisque dans le cadre du plan de relance, près de 112 millions d'euros ont été versés aux 654 263 foyers les plus fragiles du département.

■ Le respect de la législation du travail et de la prévention des risques professionnels

La dernière phase du plan de développement et de modernisation de l'inspection du travail s'est traduite par la création de nouvelles sections et par la fusion des inspections généralistes, du transport et de l'agriculture.

Les actions pluriannuelles ont été poursuivies : risques amiante, produits cancérigènes mutagènes repro-toxiques (CMR), grues utilisées sur les chantiers, établissements SEVESO seuil haut, salariés précaires, troubles musculo-squelettiques (TMS).



Présentation à la presse de l'atlas régional pour la santé au travail © DDTEFP

La lutte contre le travail illégal est restée l'une des priorités des services en partenariat avec les différents acteurs présents aux Comités Opérationnels de Lutte contre le Travail Illégal (COLTI).

La coopération franco-belge s'est poursuivie en 2009, afin de faire vivre l'arrangement de coopération administrative signé entre les deux pays le 9 mai 2003.

Les services poursuivent également leur action en matière de renforcement du dialogue social (réunion avec les conseillers du salarié, actions de terrain sur la mise en place et le bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel).

Un large investissement a été fait en matière de préservation des droits des salariés notamment dans le cadre des ruptures conventionnelles (6500 demandes d'homologation en 2009) et dans les services de renseignements du public qui ont accueilli sur les différents sites d'implantation de l'inspection du travail près de 8000 personnes cette année.

La cohésion sociale



La garantie des droits fondamentaux et la lutte contre les exclusions constituent les axes principaux des actions menées par les différents services de l'Etat en matière de cohésion sociale.

Réduire, à travers l'intensification des dispositifs de lutte contre la précarité, les effets de la crise auprès de ceux qui sont les plus défavorisés, a été l'enjeu de cette année 2009.

Garantir les droits fondamentaux et lutter contre les exclusions

Le droit à l'emploi

L'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E)

Dans le Nord, l'Etat a financé 5990 postes sur 325 Ateliers et Chantiers d'insertion (A.C.I) assurés par 176 structures. Ils bénéficient des contrats aidés (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et Contrats d'Avenir) avec des taux de financement majorés ainsi qu'une participation à l'accompagnement social. Il a également financé 582 postes d'insertion, 35 postes d'accompagnement et a fourni des aides au financement de l'accompagnement à 34 Associations Intermédiaires (A.I).

240 000 euros ont été utilisés par le Fonds Départemental d'Insertion (F.D.I) pour des aides au démarrage de nouvelles structures, des aides au développement ou à la diversification de structures existantes, ou encore, des aides à l'appui-conseil.

Les structures d'Insertions par l'Activité Economique (SIAE) ont bénéficié, en plus de l'enveloppe annuelle, du plan de relance à hauteur de 2 663 149 euros.

Le suivi des Maisons de l'Emploi

Quinze Maisons de l'Emploi sont maintenant conventionnées sur le département et toutes ont mises en œuvre leur plan d'action. Les deux dernières (Porte du Hainaut et Lys Nord Métropole) n'ont réellement démarré leur activité qu'au cours de cette année 2009. Ce maillage permet de couvrir la quasi-totalité du territoire du département, à l'exception du douaisis et des Weppes.

Fin 2009 ont débuté les négociations pour le nouveau conventionnement des quatre premières Maisons de l'emploi créées fin 2005

(Cambrésis, région dunkerquoise, Roubaix-Wattrelos-Leers et Val de Marque), sur la base d'un nouveau cahier des charges qui les conduit à cesser les actions d'accompagnement individuel pour se recentrer sur la coordination des politiques publiques et du partenariat local des acteurs publics et privés qui agissent en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion et du développement économique.

Le droit au logement



Construction de 42 logements sociaux à Lille © DDTM

L'accès au logement des publics prioritaires s'est appuyé en 2009 sur la signature de conventions de réservation avec les 24 bailleurs sociaux du département du Nord, ainsi que « Maisons et Cités » et le PACT Métropole Nord représentant un potentiel de 3878 relogements.

Ce parc, dédié aux publics prioritaires désignés dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), constitue le contingent préfectoral réservataire de logements sociaux pour les personnes mal logées.

Le nombre de ménages relogés (246 en 2009) est en augmentation de 18% par rapport à 2008. Il s'agit essentiellement de ménages sortant de structure d'hébergement et, dans une moindre mesure, de ménages en logement en état d'insalubrité irrémédiable ou en situation d'expulsion.

Depuis la mise en œuvre de la loi sur le droit au logement opposable, dite loi DALO, la commission de médiation a examiné 2 828 dossiers dont 42% ont été reconnus recevables, prioritaires et urgents pour un accès au logement, ce qui a permis le relogement de 517 ménages.

L'accès à la santé

En 2009, la couverture maladie universelle (CMU) et la couverture maladie complémentaire ont concerné 355 076 bénéficiaires dans le département du Nord, soit environ 14 % de la population de ce département.

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins

(PRAPS) version 2 a été poursuivi afin de faciliter l'accès aux droits et aux soins, et la prise en charge de la souffrance psychique des populations précarisées.

► Prévenir les exclusions et faire face à l'urgence sociale

Le Plan d'Action Renforcé pour les Sans-Abri (PARSA) et le chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées a permis de créer, pour l'année 2009, 16 places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), 99 places en maisons relais et 15 lits d'accueil médicalisé, destinés à prendre en charge des personnes atteintes de maladies chroniques graves.

- La déclinaison du plan de relance de l'Economie dans le secteur social

Le Plan de relance de l'économie a permis d'abonder les crédits de 5.036.925 euros en matière de mise en œuvre de l'accompagnement vers et dans le logement, et dans l'intermédiation locative.

L'accompagnement vers et dans le logement consiste à mettre en place une prise en charge sociale des ménages accueillis en hébergement, en stabilisation, en CHRS ou en logement adapté, afin de faciliter leur accès à un logement autonome, et à assurer un suivi après l'emménagement, de manière à éviter un nouvel échec.

L'intermédiation locative consiste à confier le soin à un opérateur à but non lucratif de capter des habitations dans le parc privé, de manière à y reloger des ménages sortant d'hébergement.

- L'organisation du plan hivernal



Le SAMU social © BCI

A l'instar des années précédentes, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Nord a organisé la prise en charge des personnes sans abri au cours de la période hivernale. 588 places d'hébergement supplémentaires ont ainsi été ouvertes sur les trois arrondissements de Lille, Douai et Dunkerque.

- Le lancement de l'écriture du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion

La fin de l'année 2009 a été marquée par le lancement de la dé-

marche d'écriture du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) dont l'objectif est de planifier l'organisation de l'accueil, de l'hébergement et du logement adapté. Ce plan sera intégré au plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD).

- L'expérimentation de villages d'insertion

Suite à l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne en 2007, une importante population Rom est arrivée dans le Nord, et en particulier sur le territoire de la communauté urbaine de Lille. L'Etat a, par conséquent, missionné une association, l'AFEJI, afin d'établir un diagnostic social des familles Roms installées dans des campements sauvages. Ce diagnostic a conduit au constat qu'un certain nombre de ces familles (200 personnes environ) étaient établies de manière durable en France et manifestaient une forte volonté d'intégration.

La proposition de création de « villages d'insertion » a, par conséquent, émergé. L'objectif est de permettre à des familles installées de longue date sur le territoire communautaire d'accéder à un logement provisoire mais confortable, de bénéficier d'un accompagnement renforcé conduisant à l'ouverture de droits (AME, scolarisation des enfants, ...), à l'apprentissage de la langue française, à l'accomplissement de démarches telles que la recherche d'emploi, et, à terme, donc, à l'accès à un logement autonome et à une insertion sociale.

- Le contrat d'autonomie

Le plan « Espoir Banlieues » prévoit un axe important en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers concernés par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S) pas ou peu connus par les acteurs du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, ...).

Ainsi, un appel d'offre a été lancé en mai 2008 relatif à 35 lots.

Tout le département du Nord est concerné par ce dispositif : les trois arrondissements de la compétence de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Nord-Lille constituent le lot n°1 et les trois arrondissements de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Nord-Valenciennes constituent le lot n°15. L'objet de cet appel d'offre était d'assurer par un opérateur privé l'accompagnement renforcé pendant 6 mois de jeunes « des quartiers » en difficulté d'insertion. Cet accompagnement se matérialise par la conclusion d'un contrat d'autonomie et par le versement au jeune bénéficiaire d'une bourse de 300 euros en échange d'un engagement du jeune à participer à toutes les actions favorisant son insertion professionnelle prescrites par l'opérateur titulaire du marché.

En 2009, 1989 jeunes ont intégré ce dispositif et 397 jeunes ont trouvé une solution soit en terme d'emploi durable, de formation qualifiante ou de création d'entreprise.

► Promouvoir l'égalité des chances

► La commission pour l'égalité des chances

La commission pour l'égalité des chances (COPEC) s'est réunie

en décembre 2009. Lors de cette séance, le volet éducatif de la dynamique « Espoir Banlieues » a été présenté et les moyens mis en œuvre pour éviter le décrochage scolaire ont pu être rappelés.

Deux exemples d'insertion des jeunes ont été exposés : le programme d'études intégrées de Sciences Po Lille labellisé et le dispositif 2ème chance mis en place dans le département du Nord par l'Ecole de la 2ème chance Grand Lille et l'EPIDE de Cambrai.

Concernant les écoles de la 2ème chance (E2C), 800 places sont répertoriées : 4 E2C et 5 antennes de l'E2C Grand Lille. L'Etat, le Conseil Régional et le Réseau Consulaire s'engagent dans une coordination régionale des E2C.



La lutte contre les discriminations constitue un véritable enjeu © Commission Européenne

La politique du Parquet de Lille dans la lutte contre les discriminations, la mise en place des Points d'Accès au Droit par le Conseil Départemental d'Accès au Droit, la création des personnes relais en faveur de l'égalité des chances : les 6 correspondants de la HALDE et les 17 délégués du Préfet sur certains territoires prioritaires, sont autant de mesures en faveur de la lutte contre les différentes formes de discrimination.

► La politique du Handicap

Dans le Nord, à la fin de l'exercice 2009, les crédits engagés pour l'ouverture de places nouvelles dans les établissements qui accueillent des personnes handicapées s'élèvent à 14.2 millions d'euros.

La connaissance des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap constitue une orientation stratégique du Schéma Départemental d'Organisation Sanitaire et Médico-Social (SDOSMS). Ce schéma, qui couvre la période 2007-2011 sur le champ des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'enfance, aborde le développement de l'observation et de la connaissance des besoins, l'accueil et l'information des personnes handicapées.

La modernisation du financement du secteur spécialisé à travers les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens constitue une opportunité pour faciliter la logique de parcours des jeunes tout en sécurisant les financements des organismes gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).

► La politique gérontologique

Les crédits mobilisés en 2009 dans le Nord en faveur des personnes âgées dépendantes se sont élevés au total à 243,8 millions d'euros au titre de l'Objectif de Dépenses de l'Assurance Maladie et 6.5 millions de subventions d'investissement versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

La politique gérontologique de l'Etat a été marquée en 2009 par la participation active à la mise en œuvre du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012. En effet, le Nord a été retenu dans chacun des appels à projets nationaux, les expérimentations engagées se poursuivent qu'il s'agisse de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA), du guichet unique pour les malades et leurs aidants, de la plate-forme de répit proposant différentes formules d'aide aux aidants ou encore, d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) disposant de places spécifiques délivrant des prestations de réhabilitation aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'action de l'Etat en faveur des personnes âgées dépendantes poursuit également comme objectif la prévention et la lutte contre la maltraitance.

En atteste notamment le traitement de 62 plaintes reçues en 2009 et l'organisation le 15 juin dernier d'assises départementales de la « bien traitance ».

L'habitat et l'urbanisme



La rénovation urbaine, la construction durable et la lutte contre l'habitat indigne ont constitué les priorités de l'Etat en matière d'urbanisme et d'habitat en 2009.

L'urbanisme

► L'Etat investit le champ de l'urbanisme durable.

Six dossiers ont été instruits dans le cadre du concours national «ÉcoQuartiers», et deux séminaires sur la promotion de l'urbanisme durable et de la qualité de l'habitat en Flandre ont été organisés.

La contribution de l'Etat sur 2 dossiers d'appels à projets sur les transports collectifs et la poursuite de l'analyse des enjeux de territoire sur chaque arrondissement a permis d'améliorer la pertinence du dire de l'Etat sur les différents projets et sur cette thématique.



Urbanisme durable - Séminaire de Bailleul © DDTM

► Aménagement foncier et planification

Un travail important a été engagé dans le cadre de l'association aux schémas de cohérence territoriale (SCOT) de Lille, d'Avesnes et de Valenciennes.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été tenues afin de préparer le transfert de la mission de contrôle de légalité en matière d'urbanisme et définir les nouvelles articulations à mettre en place en 2010.

Dans le cadre des démarches relatives aux plans locaux d'urbanisme (PLU), 59 porter à connaissance ont été établis dont 9 à titre de complément. 35 avis ont été produits sur les projets de PLU et 42 au titre de leur contrôle de légalité.

► Application du droit des sols

L'année 2009 se caractérise par une stabilité globale du volume d'activités, notamment des permis de construire déposés, après une année 2008 marquée par une légère diminution. L'augmentation forte des Certificats d'Urbanisme au cours du 1er semestre s'est ensuite atténuée.

Par ailleurs, 37 projets ont été présentés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Un regard particulier a été porté sur la définition de nouveaux critères d'appréciation des projets en terme de développement durable et d'aménagement du territoire.

► Rénovation urbaine

L'année 2009 a été très importante pour la préparation et le suivi du volet rénovation urbaine du plan de relance. En effet, le Nord a obtenu des autorisations d'engagement pour 113 opérations, correspondant à un montant complémentaire de subvention de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de 23 millions d'euros.



Lotissement du domaine du recueil à Villeneuve d'ascq © DDTM

Les 31 conventions signées dans le Nord recouvrent un programme global comprenant la construction de près de 10.000 logements, la démolition de 10.000 logements locatifs sociaux et la réhabilitation de plus de 12.000 autres. Le montant total d'investissement prévu par les conventions signées, s'élève à 3 milliards d'euros et les subventions représentent 730 millions d'euros au titre de l'ANRU (hors plan de relance).

► Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés

Suite à l'appel à projet national lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) auprès des collectivités pour la rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), les services de l'Etat ont assisté les collectivités dans leurs candidatures et ont élaboré des avis sur les 6 candidatures déposées, dont 2 ont été retenues et une troisième sera accompagnée sur le volet ingénierie.

■ L'habitat

► Programme local de l'habitat (PLH) et les délégations des aides à la pierre

Le département du Nord, qui compte 10 PLH approuvés voit se développer l'implication des délégataires, avec une volonté affirmée des inter-communalités d'adapter les aides nationales au contexte local, et de collaborer avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE) pour la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et l'instruction des dossiers.

Les services de l'Etat ont accompagné l'élaboration de 5 nouvelles conventions de délégation des aides à la pierre à six ans, pour la communauté urbaine de Lille et les communautés d'agglomération Valenciennes Métropole, Porte du Hainaut, Douaisis et Maubeuge Val de Sambre.

► La production de logements

Le volet logement du plan de relance pour l'économie a été mis en œuvre. Pour le parc HLM, les objectifs de réalisation ont été augmentés de plus de 20 %, soit 4.620 logements à financer. Cet objectif a été atteint à 92% : 4.274 logements PLUS et PLAI financés pour un montant d'un peu plus de 25,3 millions d'euros.

Un des outils privilégiés de relogement des publics prioritaires DALO⁽¹⁾ / PDALPD⁽¹⁾ est le PLAI. Il convient de continuer à favoriser la production de PLAI en diffus, pour atteindre la proportion de 30 % des PLUS⁽¹⁾ / PLAI⁽¹⁾ prévus par le plan de relance. En 2009, cet objectif a été presque atteint avec 25,6 % de PLAI et une croissance de 77 % de logements PLAI financés entre 2008 et 2009.

Concernant le parc privé, un effort en faveur de la réhabilitation des logements des propriétaires occupants modestes et la lutte contre l'habitat indigne a permis de subventionner 5.809 logements propriétaires occupants et 1.561 logements propriétaires bailleurs dont 283 sorties d'indignité.

► Lutte contre l'habitat indigne

En 2009, l'Etat a développé son action de lutte contre l'habitat indigne et augmenté significativement le nombre de situations traitées et de modernisation de l'action contre le saturnisme.



Lutte contre le logement indigne © DDTM

Les aides octroyées par l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont permis de financer en 2009 en sortie d'indignité, 423 logements pour des propriétaires bailleurs et 213 logements pour des propriétaires occupants.

La conduite d'opération de travaux d'urgence en substitution des propriétaires défaillants a été assurée sur 20 logements en 2009, pour un montant total de 105.000 euros.

Le 15 septembre 2009, l'État et Lille Métropole Communauté Urbaine ont signé un protocole pour 6 ans de lutte contre l'habitat indigne. Cet accord a pour ambition de structurer durablement les politiques développées par chaque acteur en vue d'une amélioration durable du parc privé et en particulier pour lutter contre l'habitat indigne.

► Droit au logement

En deux ans, (entre le 01/01/2008 et 31/12/2009), 3.520 dossiers ont été déposés et 2.820 dossiers ont été examinés par la commission de médiation. 1.178 situations ont été reconnues prioritaires et urgentes, ce qui représente 42% des décisions prises par la commission de médiation.

Le dispositif DALO semble s'être stabilisé autour de 1.800 saisines par an, générant le relogement de 750 ménages via le contingent préfectoral.

► Constructions durables

L'Etat développe des compétences spécifiques et s'implique fortement sur l'aménagement et la construction durable avec, notamment en 2009, l'organisation de réunions d'information sur les aides fiscales et financières, mais aussi la proposition de formations et d'accompagnement de projets.

En 2009, de nombreuses actions concernant le patrimoine de l'État ont été menées, qu'il s'agisse des audits énergétiques, de la mise en œuvre du plan de relance dans le cadre du volet « État exemplaire » notamment.

► Commissions de sécurité

Les services de l'Etat participent aux réunions et visites de la sous-commission départementale, des six commissions d'arrondissement et de certaines commissions communales de sécurité. Les visites portent à la fois sur les contrôles périodiques et les réceptions avant ouverture des Établissements Recevant du Public (ERP). Environ, 600 visites sont effectuées chaque année.

► Accessibilité

En 2009, 2.372 dossiers, principalement relatifs à des ERP ont été examinés dans les différentes commissions d'accessibilité et 295 visites d'ouverture d'ERP ont été réalisées.

⁽¹⁾ - DALO : Droit au logement opposable
 - PDALPD : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
 - PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration
 - PLUS : prêt locatif à usage social

La politique de la ville



Les moyens alloués à la politique de la ville ont été substantiels et ont permis de financer de nombreuses actions tant en matière d'habitat et de cadre de vie que de prévention de la délinquance et de citoyenneté

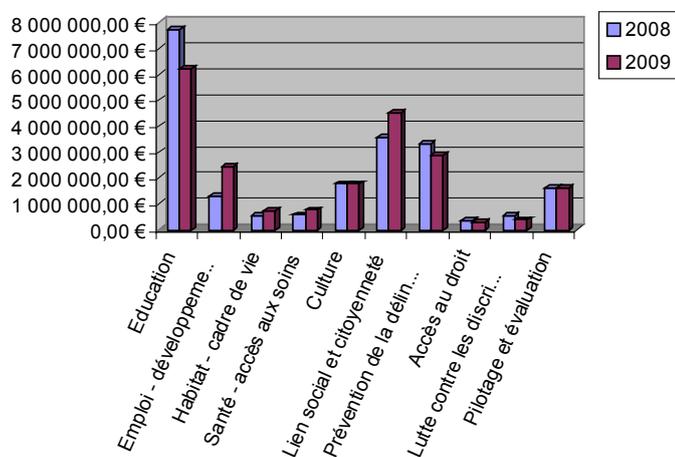
Les mesures d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales ont notamment été poursuivies et intensifiées.

Les moyens mobilisés au titre de la politique de la ville (crédits de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE))

En 2009, le montant global des moyens mobilisés au titre de la politique de la ville sur le département du Nord se monte à 21 543 630 euros, hors adultes relais et rénovation urbaine. Cela correspond à 1 657 dossiers et 800 porteurs de projets (associations et collectivités territoriales).

Ces crédits se répartissent comme suit :

Répartition des crédits par thématique 2008 2009



Habitat et cadre de vie

Les crédits affectés à cette thématique en 2009 se sont élevés à 739 411 euros.

Pour les territoires concernés par un projet de l'agence nationale de rénovation urbaine, l'Etat a soutenu, prioritairement, les actions concourant à la mise en œuvre du volet social des projets relatifs au logement des personnes. Pour les autres territoires, ce sont des actions de gestion urbaine de proximité qui ont été financées.

Concernant l'habitat, ce sont des actions d'accompagnement à la recherche de logement ou des ateliers d'aide à la rénovation des logements qui sont financés.

Accès à l'emploi et développement économique

Dans ce domaine, des actions ont été mises en place pour un montant global de 2 418 819 euros.

La priorité a été donnée aux actions permettant le retour à l'emploi des jeunes, notamment grâce à une enveloppe de crédits exceptionnels d'un montant de 930 000 euros dont les axes prioritaires étaient l'accompagnement vers l'emploi et le parrainage, la création d'activités, la mobilité, l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion) notamment sur les territoires concernés par un projet de rénovation urbaine.

D'autres actions permettent de prendre en charge les publics éloignés du marché de l'emploi pour leur redonner les codes de comportement face à de futurs employeurs.

Les zones franches urbaines (ZFU)

Durant l'année 2009, ce dispositif a permis de créer 1 488 emplois répartis comme suit :

- ZFU de Valenciennes : 439 embauches,
- ZFU de Maubeuge : 160 embauches,
- ZFU de Denain : 159 embauches
- ZFU de Roubaix/Tourcoing : 455 embauches et 47 créations ou reprises d'entreprises
- ZFU de Lille/Loos : 202 embauches et 12 créations ou reprises d'entreprises
- ZFU de Dunkerque : 40 embauches et 2 créations ou reprises d'entreprises
- ZFU de Douai : 33 embauches et 7 créations ou reprises d'entreprises

Santé

Les actions de santé et d'accès aux soins ont été subventionnées à hauteur de 766 062 euros.

Elles ont pour objectif de renforcer les actions en direction des populations les plus en difficultés, et notamment :

- de promouvoir l'accès à la prévention et aux



Faciliter l'insertion des personnes précaires ou fragilisées © Commission européenne

soins en développant les actions de sensibilisation à la santé auprès des personnes précaires,

- d'éviter les conduites de consommation à risque,
- d'informer sur les bonnes pratiques alimentaires et sur la promotion de l'activité physique.

► Les ateliers santé ville (ASV)

L'objectif d'un atelier santé ville est de mettre en œuvre un plan local d'actions de santé sur un territoire donné. C'est un outil qui doit permettre de renforcer la dynamique de santé sur les territoires inscrits en géographie prioritaire.

En 2009, 9 ASV ont été financés pour un montant de 156 536 euros sur les communes d'Armentières, de Caudry, de Dunkerque, Grande-Synthe - St Pol-sur-mer, de Fourmies, de Lomme, de Maubeuge, de Watrelos et de Tourcoing.

► Education

En 2009, les actions de réussite éducative et en faveur de la maîtrise de la langue ont été financées à hauteur de 6 204 951 euros.

Une partie de cette somme (1 147 759 euros) a été octroyée dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), mais la majorité des crédits (5 057 192 euros) relèvent du dispositif de réussite éducative. Ce dispositif a permis de subventionner 44 équipes de réussite éducative, ce qui représente 38 projets.

■ Prévention de la délinquance et citoyenneté

Au global, en 2009, cette thématique a été financée à hauteur de 2 888 707 euros (hors postes d'adultes relais).

Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Ce fonds destiné à subventionner la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre des CUCS, a permis de financer le fonctionnement de certaines maisons de la justice et du droit, de mettre en place des actions contre les violences familiales ou de développer les systèmes de vidéoprotection. En 2009, ce fonds représentait 1 144 038 euros.

► Postes de référents violences conjugales

En 2009, 4 postes de référents ont été financés grâce aux crédits de la politique de la ville (111 636 euros).



Les 4 référentes contre les violences conjugales nommées en 2009 © BCI

Leur rôle est de faciliter les démarches des femmes accueillies victimes de violences, en identifiant pour chacune d'elles, un parcours cohérent auprès des différents interlocuteurs en fonction de leurs besoins.

► Adultes relais

Au 31 décembre 2009, 304 conventions d'adultes-relais étaient actives.

32 conventions de créations de postes ont été signées au titre de l'année 2009.

La répartition par arrondissement est la suivante :

- 21 sur l'arrondissement de Lille
- 3 sur l'arrondissement de Dunkerque
- 1 sur l'arrondissement de Douai
- 6 sur l'arrondissement de Valenciennes
- 1 sur l'arrondissement de Cambrai

La circulaire du 19 octobre 2009 de Madame la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville autorise de manière exceptionnelle la signature d'une convention renouvelée une 3ème fois. L'examen des conventions venant à échéance une deuxième fois a abouti à la demande d'un 3ème renouvellement auprès de l'ACSE pour 6 conventions adultes-relais : 4 sur l'arrondissement de Lille, 1 sur l'arrondissement de Dunkerque et 1 sur l'arrondissement de Douai.

► Ville - Vie - Vacances (VV)

Le dispositif « Ville, Vie, Vacances » constitue l'un des principaux programmes de prévention engagés par l'Etat en direction des jeunes les plus défavorisés des quartiers urbanisés, prioritairement âgés de 11 à 18 ans et qui n'utilisent pas spontanément les activités sociales et culturelles qui sont offertes.

Le montant accordé aux actions « Ville -Vie-Vacances » en 2009 a été de 601 005 euros.

Par ailleurs, en complément de ce dispositif, dans le cadre de l'opération « des vacances moi aussi j'y ai droit », un montant de 65 586 euros a permis de financer des actions en direction des jeunes des quartiers durant l'été.

► Accès au droit et lutte contre les discriminations

664 936 euros ont été consacrés au financement d'actions relevant de cet axe. Cependant, puisqu'il s'agit d'une thématique transversale, d'autres actions qui relèvent principalement d'un autre domaine peuvent avoir eu un effet sur celle-ci. Il s'agit d'actions d'accès au droit et d'intégration plutôt que de lutte contre les discriminations.

► Lien social et culture

Ces actions ont mobilisé un montant global de subventions de 5 652 222 euros.

Fonds d'intégration républicaine par la culture

En 2009, 73 actions ont été financées grâce à ce fonds, pour un montant total de 693 486 euros.

L'objectif de cette ligne de crédits spécifique est de conforter, de

manière concrète, la dimension culturelle de la politique de la ville. En effet, au-delà des démarches de démocratisation de la culture et d'éducation artistique et culturelle initiées, des projets artistiques intégrant une dimension forte de cohésion sociale ont pu être subventionnés.

► Dotation de développement urbain

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation de développement urbain (DDU) complète, par un soutien renforcé aux quartiers, la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine (DSU).



Restructuration du groupe scolaire Jules FERRY à Roubaix

Les critères de pré-éligibilité sont les suivants :

- toucher la DSU,
- avoir au moins 20% de sa population en ZUS
- avoir une convention ANRU au 1er janvier 2009

Pour le Département du Nord, 15 communes étaient éligibles : Jeumont, Maubeuge, Hautmont, Sin-le-Noble, Pecquencourt, Grande-Synthe, Anzin, Beuvrages, Douchy-les-Mines, Condé-sur-L'Escaut, Lille, Roubaix, Hem, Loos, Mons-en-Baroeul.

L'enveloppe départementale pour 2009 s'élève à 5 969 369 euros. Ainsi, 38 projets ont été financés : essentiellement des équipements publics en lien avec l'ANRU (aménagement de groupes scolaires, de cantines, de crèches, d'aires de jeux, d'espaces verts, de centres sociaux) et des projets de fonctionnement (création de points d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), jardin éducatif).

La santé publique



Les objectifs stratégiques dans le domaine de la santé publique et de la sécurité alimentaire ont été définis en 2009 (par référence au plan stratégique de l'Etat) autour des deux enjeux prioritaires suivants : la maîtrise des risques qu'ils soient d'origine sanitaire, environnementale, ou humaine, et la résorption d'un retard sanitaire en voie de redressement.

Les actions programmées dans cette perspective se sont trouvées bouleversées dès le 2ème trimestre 2009 du fait de l'apparition de l'épidémie de grippe A (H1N1).

■ La gestion de l'épidémie de grippe A(H1N1)

La gestion de cette épidémie a requis un investissement très important de l'ensemble des services de l'Etat, compte tenu des nombreuses actions à mettre en œuvre telles que :

- la surveillance des cas importés de grippe A, le suivi de la progression de l'épidémie à partir des données transmises par les différents acteurs de santé de la région et la diffusion de points épidémiologiques hebdomadaires,
- la gestion des cas groupés en collectivité, notamment en milieu scolaire,
- l'élaboration d'une stratégie zonale sur la base des consignes nationales adaptées aux spécificités,
- l'information et la mobilisation des établissements de santé et des établissements médico-sociaux, et des professionnels de santé,
- la mise à disposition des stocks de masques et antiviraux,
- la mise en place du dispositif de vaccination (centres fixes et équipes mobiles) avec soutien d'une plateforme téléphonique à l'usage des médecins vaccinateurs.

<i>Epidémie de grippe A (H1N1) dans le Nord-Pas-de-Calais</i>	Nbre
Cas suspects signalés	236
Episodes de cas groupés investigués	57
Cas hospitalisés documentés	68

■ Garantir la sécurité sanitaire

En 2009, les actions ont été centrées sur le renforcement du recueil des informations et le développement des contrôles des équipements et des installations.

► La veille sanitaire et le renforcement du recueil des informations

Les services de veille sanitaire ont vu augmenter les signalements et déclarations obligatoires (847 en 2009), et ont dû gérer 30 alertes sanitaires significatives (hors gestion de l'épidémie de grippe A (H1N1) ayant impliqué des investigations et une évaluation de la menace de grande ampleur. On peut citer : l'investigation de 15 toxi-infections alimentaires collectives dont une épidémie communautaire de fièvre typhoïde, l'investigation d'une épidémie d'infections cutanées à orthopoxvirus liées à des contacts avec des rats ...

Différents systèmes de surveillance sanitaire de l'Institut de veille sanitaire ont été animés (surveillance canicule et santé, surveillance des intoxications au monoxyde de carbone, surveillance des épidémies hivernales,...). D'autres ont été mis en place en 2009 pour répondre à des priorités régionales, dans un objectif d'alerte : surveillance des situations météorologiques à risque d'intoxication au CO, surveillance des épisodes infectieux épidémiques en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)...

► Les inspections, contrôles et enquêtes dans le domaine de la santé publique

L'année 2009 est marquée par un développement des contrôles, enquêtes et inspections dans tous les domaines de la santé environnementale. 9464 contrôles ont ainsi été menés, dont 126 inspections de pharmacies libérales, d'établissements de santé, de laboratoires d'analyse de biologie médicale et distributeurs en gros de médicaments, 410 enquêtes en matière de saturnisme et de logements insalubres et 8493 prélèvements des eaux destinées à la consommation, des eaux de baignades ou des eaux de piscines.

Par ailleurs, 272 plaintes relatives aux établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires et 541 plaintes relatives à l'habitat insalubre ont été instruites.

■ Résorber le retard sanitaire



Hôpital de Douai © ARS

Pour améliorer l'état de santé des habitants du Nord, la priorité a été donnée aux actions de prévention et d'information d'une part, et à la contractualisation avec les établissements de santé et les établissements médico-sociaux d'autre part.

► La promotion de la santé

- L'encouragement à des actions territoriales de santé

Les actions de proximité sur les territoires du Nord ont été financées à hauteur de 1 444 000 euros par le Groupement Régional de Santé Publique. Le choix a été fait d'accentuer l'action de santé publique sur le territoire de l'Avesnois afin de combler le déficit de ce territoire en terme d'actions : 13 nouvelles actions ont ainsi pu être mises en place.

Les Programmes Territoriaux de Santé ont animé des dynamiques locales pour développer la prévention et la promotion de la santé comme la sensibilisation de 75 professionnels du Cambrésis à la prévention de la crise suicidaire et la recherche de travail en réseau, ou la mobilisation pour la sensibilisation au dépistage des cancers...

- La lutte contre les conduites addictives et le VIH/SIDA

En matière de lutte contre le VIH/SIDA, 3 641 000 euros ont été alloués pour assurer le fonctionnement des structures d'accompagnement et de prévention et, 1 406 000 euros l'ont été pour mener 50 actions de prévention.

Concernant la lutte contre les conduites addictives, 12 827 000 euros ont été alloués pour assurer le fonctionnement des structures d'accompagnement et de prévention et, 480 000 pour des actions plus ciblées (jeunes consommateurs, prévention, prise en charge sanitaire et sociale, application de la loi).

► Les actions de santé environnementale

L'accent a été mis sur une démarche préventive d'information des populations et de promotion de la santé :

- dans le cadre du risque « monoxyde de carbone », distribution d'une plaquette d'éducation (200 000 exemplaires) sur un bon usage des poêles à charbon,
- en matière de périmètres de protection autour des captages d'eau potable : envoi d'un CD regroupant les plans des périmètres de protection, les arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) aux différentes administrations, agence de l'eau, hydrogéologues agréés, ...
- en matière de contrôle sanitaire des eaux de piscine : envoi d'un bilan sanitaire personnalisé à chaque responsable de piscine, sur la base des contrôles précédemment réalisés.

L'amélioration du traitement des situations des personnes vivant dans un logement indigne et l'optimisation des procédures de gestion et de suivi des situations à risque a également été l'un des axes retenus. Les actions mises en oeuvre dans ce domaine se sont traduites par :

- la mise en oeuvre d'un suivi régulier des arrêtés préfectoraux d'insalubrité et déclenchement des mesures nécessaires aux échéances ;
- la signature d'une convention partenariale pour la mise à dispo-

sition de logements tiroirs par des bailleurs sociaux, permettant de loger temporairement des locataires de logements insalubres pendant la réalisation de travaux par le propriétaire dans le logement initial, puis mise en oeuvre du dispositif.

► L'offre et la qualité des soins

Dans le domaine de l'offre de soins hospitalière, l'effort a porté sur l'amélioration de l'état financier des établissements et la relance de l'investissement engagée dans le cadre du « plan Hôpital 2007-2012 ».

<i>Établissements de santé : faits notables 2009</i>	Nbre
Contrats pluri annuels d'objectifs et de moyens signés avec des établissements de santé publics et privés	76
Plans de redressement analysés	9
Conventions tripartites signées ou renouvelées (et avenants)	37
Dossiers d'autorisation instruits (reconnaissance d'activité pour les établissements de santé pratiquant la cancérologie ou la réanimation)	186
<i>Établissements de santé : moyens financiers alloués</i>	Montants en euros
Part de l'enveloppe dévolue aux établissements publics et privés participant au service public hospitalier	918 287 000
Plan hôpital 2012	161 000 000
Plan d'aide aux investissements et intérêts d'emprunt	12 080 374

Dans le domaine des soins ambulatoires, a été mise en place une procédure de déclaration pour le suivi des activités de tatouage, piercing et maquillage permanent et l'habilitation des organismes de formation aux techniques de tatouage.

► L'offre Médico-sociale et l'amélioration de la prise en charge des usagers

La politique de contractualisation avec les organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux et les établissements et services sociaux et médico-sociaux a été poursuivie afin d'améliorer la qualité des prises en charge des usagers.

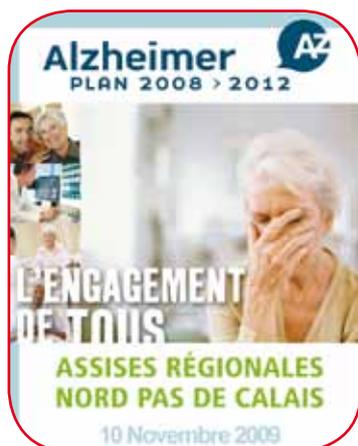
Trois temps forts réunissant l'ensemble des acteurs médico-sociaux et de santé sont à décliner :

- en mai, 3 journées de concertation sur les territoires de Flandres et Métropole / Sud, sur les orientations stratégiques du futur schéma départemental d'organisation médico-social (secteur du handicap enfance),
- en juin, les assises départementales de la bientraitance en faveur des personnes âgées,



Assises de la bientraitance
© ARS

- en octobre, les assises régionales sur la maladie Alzheimer.



Alzheimer © ARS

■ Contrôle de la santé animale et de la sécurité alimentaire

► Veille sanitaire sur les produits mis sur le marché

Tous les stades de la production, de la fabrication et de la distribution de denrées alimentaires font l'objet de contrôles réguliers, soit par inspection des établissements, soit par la réalisation de prélèvements sur les produits mis sur le marché.



Contrôle dans un abattoir © DDPP

Les contrôles ont conduit à réaliser 1057 prélèvements pour recherche de contaminants dans les denrées d'origine animale : aucun résultat positif n'a été enregistré. En abattoir 4824 prélèvements pour la recherche de trichines sur les porcs et 40 160 tests sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) réalisés sur les ruminants ont tous présentés un résultat négatif.

Dans le département du Nord 31 TIAC (Toxi-Infections Alimentaires Collectives) ont concerné 245 patients soit une moyenne de 8 par incident dont 1/3 en restauration collective, 1/3 en contexte familial

et 1/3 en restauration commerciale. 111 alertes sanitaires ont été instruites : elles portaient pour 45 % sur des *Listéria*, 25 % sur des salmonelles et 9 % sur des *Escherichia coli*.

Parmi les alertes gérées dans le département, une crise importante a concerné de l'huile de noix raffinée importée des USA dans laquelle a été détectée de l'huile minérale de haute viscosité. Des mesures d'urgence ont été mises en œuvre afin de bloquer les lots d'huile présentant un seuil de contamination supérieur à 50 ppm (+ ou - incertitude de mesure).

Les mesures prises en France ont été portées à la connaissance de la Commission européenne qui a estimé qu'il n'y avait pas de danger pour la santé en ce qui concerne les produits contenant de l'huile de noix contaminée à hauteur de 50 ppm.

► Veille sanitaire sur les maladies humaines d'origine animale ou toxique

Dans le cadre de la surveillance de l'émergence de maladies animales transmissibles à l'homme (zoonoses), la Direction départementale des services vétérinaires a eu à conduire plusieurs enquêtes de traçabilité suite à l'apparition de cas humains de variole bovine dans 9 départements français au début de l'année 2009. Ces cas de cow pox étaient liés à des contacts avec des rats de compagnie qui provenaient, pour la plupart, du même grossiste situé dans le département du Nord, ce dernier s'était approvisionné en république tchèque, ce qui a conduit à des échanges entre plusieurs états membres via un système d'alerte reliant la Commission européenne et les autorités sanitaires chargées dans les États membres de la lutte contre les maladies transmissibles. La bonne coordination des services et les échanges interministériels ont permis de mener en parallèle et de façon efficace les investigations sur les cas humains et dans les animaleries et de stopper la diffusion de l'infection.

Par ailleurs, 134 signalements de manifestations cutanées ont été notifiés aux centres anti poison et de toxicovigilance entre le 1er janvier 2008 et le 10 janvier 2009. Cette série d'allergies avait pour origine le diméthylfumarate (DMF), produit fongicide de protection des meubles (fauteuil, canapé...) et articles chaussants en provenance de Chine.

Une campagne de contrôles spécifiques sur ces produits a été engagée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et notamment l'unité départementale du Nord. Il s'agissait également de vérifier le respect de l'arrêté de suspension de l'importation et de mise sur le marché des sièges et articles chaussants contenant ce fongicide signé en décembre 2008.

En 2009, 4 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'enquêtes suite aux signalements de la présence de DMF dans des chaussures, tongs ou fauteuils en 2009.

■ Nutrition et santé

En 2009, dans ce domaine, des contrôles ciblés ont été effectués notamment sur les préparations pour nourrissons et pour enfants en bas âge (laits hypo-allergéniques et laits de croissance) notamment sur la composition et la valeur des allégations figurant sur l'étiquetage ainsi que sur l'objectif nutritionnel visé.

Les eaux embouteillées ont fait l'objet d'une attention particulière afin de vérifier que les distributeurs d'eau conditionnée s'assuraient qu'elles étaient propres à la consommation et qu'en aval les produits bénéficiaient de conditions optimales de transport et de stockage mais aussi que figuraient sur l'étiquette les modalités de bonne conservation des produits. Une seconde enquête a concerné les publicités émises dans le secteur des eaux destinées à l'alimentation (hors eaux minérales et eaux de source) dont les libellés peuvent s'avérer trompeurs pour les consommateurs, notamment par la mise en exergue de revendications excessivement valorisantes.

La qualité hygiénique des produits alimentaires sensibles proches de la date limite de consommation (DLC) ou à date limite d'utilisation optimale (DLUO) dépassée a été également contrôlée. Les pratiques de « rhabillage » des produits avec un nouvel emballage permettant des modifications d'étiquetage ont été surveillées. De même, la vente au-delà de la DLUO a été observée avec attention afin de contrôler si le consommateur avait été clairement informé. Les magasins spécialisés dans le déstockage alimentaire qui se développent actuellement et les maxi-discompteurs ont été ciblés dans cette enquête.



Contrôle d'un stand de boucherie © DDPP

L'action éducative, jeunesse et sports



L'année 2009 a été marquée par la poursuite de trois grands objectifs :

- un parcours scolaire amélioré par de nouvelles dispositions,
- un renforcement de l'égalité des chances,
- le développement du sentiment citoyen.

Les effectifs :

A la rentrée 2009, 299 403 élèves sont scolarisés dans les 2045 écoles publiques et privées sous contrat du département du Nord, soit 4 882 élèves de moins qu'à la rentrée 2008.

La diminution des effectifs se poursuit également dans les établissements publics et privés sous contrat du second degré : 235 521 élèves accueillis hors classes post baccalauréat, soit environ 1 500 élèves de moins qu'en 2008/2009.

L'évolution varie selon le type d'établissements : si la baisse des effectifs se poursuit, tout en se ralentissant, dans les lycées et lycées professionnels, les collèges connaissent, en revanche, une légère augmentation du nombre d'élèves (+800 élèves dans les collèges publics, soit un peu moins de 1%).

Améliorer le parcours scolaire par de nouvelles dispositions

Clarifier les objectifs de l'école primaire et mieux apprécier les résultats

Les évaluations nationales

De nouveaux programmes pour les écoles maternelles et élémentaires sont entrés en application. Recentrés sur les objectifs fondamentaux, ils font nettement apparaître les contenus à enseigner et fixent ce qui est attendu des élèves à la fin de chaque cycle.

De nouveaux protocoles nationaux d'évaluation en CE1 et CM2 sont proposés aux maîtres.

Les élèves sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations situent les acquis de chaque élève. A partir de ce constat, les enseignants apportent une aide personnalisée aux élèves qui en ont besoin. Les parents sont informés, ce qui leur permet de suivre les progrès de leur enfant.

En 2009, la passation des épreuves nationales s'est déroulée du 19 au 23 janvier pour les CM2, et du 25 au 29 mai pour les CE1, sur des livrets envoyés par le Ministère de l'Éducation nationale.

Le développement de l'équipement informatique des écoles rurales

Dans le cadre du volet du Plan de relance « Ecoles numériques rurales », le gouvernement a décidé d'aider les communes rurales à développer l'équipement en numérique de leurs écoles.

Une convention signée le 31 mars 2009 par le ministère de l'Éducation nationale et l'association des maires ruraux de France (AMRF) a défini les modalités de coopération pour le déploiement du plan « Ecoles numériques rurales ».



Favoriser l'accès à l'informatique aux scolaires © IA

Pour le département du Nord, la dotation ministérielle a permis d'équiper 80 écoles rurales. Suite à un appel à candidature adressé le 15 avril 2009 aux 365 communes du Nord comptant moins de 2000 habitants ainsi qu'aux écoles élémentaires de ces communes, 208 intentions de candidatures ont été recensées et 155 dossiers effectivement reçus à l'inspection académique. 70 dossiers du secteur public pour lesquels les municipalités et les Inspecteurs de l'Éducation nationale ont été informés et 10 dossiers d'écoles privées ont été retenus.

Compte tenu de la capacité de dotation allouée au département du Nord début décembre 2009, 16 dossiers supplémentaires du secteur public ont été retenus. Sur le plan financier, les crédits délégués en 2009 ont permis de verser les 100% de la subvention aux 60 premiers dossiers du public et aux 10 dossiers du privé, les 10 dossiers suivants ont reçu 80% de la subvention. Le reste doit être financé sur les crédits qui seront délégués en 2010.

Renforcer l'égalité des chances

Améliorer la scolarisation des élèves handicapés en élargissant le réseau des unités pédagogiques d'intégration (UPI)

Qu'est-ce qu'une UPI ?

Les U.P.I. accueillent, en petits effectifs, des adolescents de 11 à 16 ans présentant des troubles importants des fonctions cognitives, motrices ou sensorielles.

Il s'agit d'élèves handicapés dont la poursuite d'étude est compatible avec la vie scolaire au sein d'un collège (capacité de communication permettant de suivre un enseignement adapté, de

participer aux situations de vie et d'éducation collectives) mais qui nécessite un aménagement substantiel de la scolarité au collège. Ils peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire mis à disposition de l'UPI.

L'UPI a trois objectifs principaux :

- permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune,
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'amélioration des capacités de communication,
- initier un projet de formation professionnelle concerté.

L'admission dans ces classes est prononcée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) à la demande des familles et après évaluation des besoins de chaque jeune et étude de son projet de formation.

► Le réseau des UPI dans le département du Nord

À la rentrée 2009, 12 nouvelles U.P.I. ont été créées portant leur nombre à 56 (8 nouvelles U.P.I. pour élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, 2 U.P.I. pour élèves ayant des troubles spécifiques du langage, 1 U.P.I. pour jeunes déficients moteurs et 1 U.P.I. pour des jeunes présentant des troubles envahissants du développement).

La constitution progressive de ce réseau permet le maillage du territoire départemental par des dispositifs collectifs de scolarisation en collège et donc d'apporter aux familles une réponse en terme de proximité à la demande de poursuite d'étude de leurs enfants dans le second degré.

► Lutter contre le décrochage scolaire

La définition du « décrochage » se rapproche de celle de « déscolarisation », « d'échec scolaire ». Derrière ces questions de vocabulaire, se trouvent des phénomènes variés comme la rupture scolaire, la démobilisation scolaire...

Mise en œuvre d'un plan d'action pour l'avenir des jeunes dans le Nord - Pas-de-Calais.

Une convention d'objectifs a été signée le 9 juillet 2009 en présence du haut commissaire à la jeunesse, par le préfet de région, le président du Conseil régional et le recteur de l'académie de Lille.

Trois axes prioritaires ont été développés :

- l'amélioration de l'orientation et de l'information sur les formations et les métiers : une information plus adaptée pour les jeunes et leur famille, une prévention sur les orientations non choisies, une possibilité de réorientation et une meilleure coordination des structures existantes
- le repérage précoce, la lutte contre le décrochage scolaire et les obstacles pour l'accès aux formations et à l'emploi : une politique de prévention des sorties conduite par l'académie qui prend appui sur le logiciel SYMSER pour le repérage des « décrocheurs » et le suivi individualisé des jeunes
- la sécurisation des parcours par l'instauration de démarches globales territorialisées de mobilisation et de coordination des acteurs et des dispositifs : des territoires bien définis, expérimentaux, qui unissent toutes les forces des acteurs de terrain dans un véritable partenariat.

► Développer le sentiment citoyen

► Sensibiliser les jeunes au parcours citoyen

Le trinôme académique du Nord-Pas-de-Calais, qui réunit le recteur de l'académie, le général, officier général de la zone de défense Nord et le président de l'association régionale des auditeurs de l'institut des Hautes Etudes de défense nationale, a organisé le 3 décembre 2009, les 6^{èmes} « Rencontres Défense-Education nationale » qui se sont déroulées au lycée Jean Bart de Dunkerque et ont accueilli plus de 1500 collégiens et lycéens.



Sensibilisation aux métiers de la défense © IA

Collégiens, lycéens et enseignants ont été les acteurs principaux de cette journée dont le thème central était « le militaire au service du citoyen », en participant aux ateliers de réflexion, au rallye, à la visite des expositions et des stands d'information et de présentation déployés par l'armée.

Les objectifs généraux étaient de sensibiliser concrètement ce public au parcours citoyen, à l'esprit de défense, au lien armée-nation, aux forces armées et à la défense et de valoriser la citoyenneté, réaffirmée comme un apprentissage fondamental dans le sixième pilier du socle commun de connaissances et de compétences.

► Prévenir la violence en milieu scolaire

Prévenir et lutter contre la violence à l'école est une des conditions de réussite des élèves qui ont besoin de travailler dans un climat serein pour réussir.

En octobre 2009, l'inspection académique du Nord met en place des équipes mobiles de sécurité (EMS) qui interviendront sur l'ensemble des établissements scolaires du département.

Les EMS, composées de 10 personnes aux profils et aux compétences complémentaires, sont conduites par un coordonnateur. Elles ont pour mission de conseiller et d'appuyer les personnels de direction en matière de sécurisation des établissements et de suivi de la délinquance.

Cette mission s'articule autour de quatre objectifs :

- la sécurité des établissements scolaires et la protection des élèves et des personnels contre toute agression, notamment par l'élaboration ou l'actualisation et le suivi des préconisations des diagnostics de sécurité,
- la continuité de l'action éducative des établissements scolaires pendant les périodes de tension,
- l'accompagnement des personnels et des élèves victimes dans un contexte de crise,
- l'animation d'actions d'information et de prévention sur le respect de l'autorité, des règles de droit et de comportement au sein des établissements.

Sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement, les EMS veillent à ce que les actions soient coordonnées avec les partenaires existants et notamment avec le réseau des correspondants sécurité-école, la police ou la gendarmerie.

► Accompagner la jeunesse et lutter contre l'illettrisme

Les services de l'Etat se sont particulièrement mobilisés afin que les projets des associations qui œuvrent auprès des pré-adolescents et des adolescents des quartiers en difficulté puissent être labélisés dans le cadre du plan « Espoir Banlieues » ce qui a permis de labelliser 15 associations œuvrant dans les domaines de la jeunesse et de l'éducation, ainsi que 22 clubs sportifs.

Accompagnement éducatif sportif et accueils collectifs de mineurs

Il importe de procurer des moyens (heures supplémentaires et crédits du Centre National pour le Développement du Sport CNDS) aux associations qui, par contrat avec les établissements scolaires, prolongent l'action pédagogique des enseignants en milieu associatif. Dès lors 554 modules ont été organisés par 121 clubs sportifs dans 177 établissements scolaires conventionnés, ce qui a permis de sensibiliser 6648 élèves à une pratique sportive.



Promouvoir l'éducation par le sport : ici le volley © DDCS

De plus, afin de vérifier que les conditions sont réunies pour qu'une offre éducative coïncide avec les congés scolaires dans le respect des normes de sécurité matérielle et morale, 1913 accueils de loisirs et 213 séjours de vacances ont fait l'objet d'une déclaration.

► Actions de prévention contre l'illettrisme

Afin de lutter contre l'illettrisme en accompagnant sur le plan pédagogique les organisateurs d'actions éducatives d'incitation à la lecture pendant les temps de loisirs des enfants et des jeunes « aux moindres opportunités », plusieurs actions ont été conduites dans le département du Nord.

On retiendra ainsi l'action départementale autour de l'auteur Tomi Ungerer qui, sous forme d'ateliers, d'expositions, formations d'animateurs a bénéficié à 40 structures et 700 enfants.

Plusieurs prix dont le Prix des incorruptibles (partenariat avec la fondation lecture du crédit mutuel) et le Prix Chronos (partenariat avec la fondation nationale de gérontologie), ont été organisés sur 9 sites dans l'Avesnois.

Le prêt de malles pédagogiques, dont la dernière créée en 2009 sur le thème sport et santé, et les formations d'animateurs pour la mise en œuvre d'actions d'incitation à la lecture/écriture, qui représentent 600 journées stagiaires ont été également mis en œuvre tout au long de l'année 2009 pour lutter contre l'illettrisme et favoriser la découverte de la lecture.

La culture et le tourisme



En 2009, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a poursuivi son action en faveur de la protection et de la valorisation des patrimoines naturels et culturels, notamment en ce qui concerne le patrimoine minier. Elle a aussi mené des actions afin de favoriser l'accès à la culture d'un plus grand nombre.

Protection « monuments historiques » en accompagnement de la candidature UNESCO du Bassin minier Nord – Pas de calais

La candidature du Bassin minier au patrimoine mondial de l'Unesco

La candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco est portée par l'association Bassin Minier Uni. Son inscription est demandée en tant que « Paysage culturel évolutif vivant », soit, au sens de la définition de l'Unesco, « un ouvrage combiné de l'homme et de la nature ». Le périmètre est composé de trois zones prenant en compte la représentativité patrimoniale et paysagère et la nécessaire évolution d'un cadre de vie. Il s'étend sur les deux départements et 8 intercommunalités.

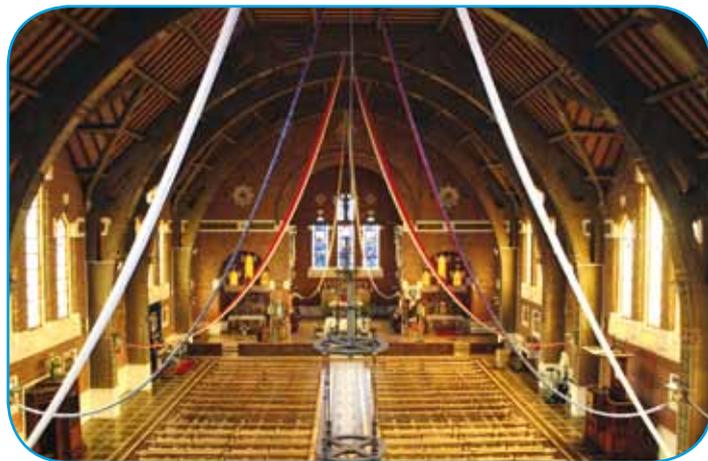
Après 7 ans d'instruction le gouvernement français a déposé le 25 janvier 2010 le dossier de proposition d'inscription du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais à l'Unesco.

La protection « monuments historiques » en accompagnement de la candidature

L'Etat a montré son intérêt pour le patrimoine minier dès la fermeture des mines par des protections au titre des « monuments historiques ». En juin 1992, la protection des sites de production a été validée et le site de Wallers-Arenberg a été classé.

Afin d'accompagner la candidature du bassin minier, un programme de protection au titre des « monuments historiques » a été mis en œuvre. Cette campagne, conduite pendant un an par les services de la DRAC (Conservation Régionale des monuments historiques) en collaboration avec les partenaires du dossier de candidature vise à protéger et valoriser les traces de la vie du mineur depuis la découverte du charbon jusqu'à la fin de l'exploitation.

La Commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S) a examiné 54 dossiers représentant environ 70 édifices dont 22 dans le Nord. Le site de Wallers a vu sa protection étendue et renforcée par le classement, le Centre Historique Minier de Lewarde, jusqu'alors non protégé, a été classé ainsi que l'ancienne fosse Mathilde à Denain. A cela s'ajoutent un ancien puits de mine transformé en église en 1850 à La Sentinelle, près de Valenciennes et l'église Notre-Dame des mines à Waziers.



Unesco Patrimoine Minier Eglise de WAZIER © DRAC

Un ensemble de protections « monuments historiques » représentatif des différents types de patrimoine

Plusieurs typologies du patrimoine minier sont représentées parmi ces nombreuses protections : bâtiments industriels et techniques, habitat, édifices religieux, écoles...

Ont été retenus dans les protections des ensembles homogènes, démonstration des initiatives des anciennes compagnies minières qui organisaient la vie des mineurs autour des « cités » comme celle de Waziers (« Cité de la clochette »), et des édifices de la vie sociale (écoles, salle des fêtes, bâtiments de la sécurité sociale minière, « goutte de lait »,...).

Parmi les édifices religieux, les églises de Raismes et de Waziers sont les témoins de la présence des communautés chrétiennes polonaises en pays minier.

Avec ce dossier, la France propose à l'UNESCO de consacrer la mémoire de la mine. Cette mémoire, aujourd'hui préservée, est riche d'enseignements sur l'histoire des techniques, sur l'histoire de l'architecture et de l'habitat, et sur les rapports de l'homme et de son environnement.

Le programme Artiste Rencontre Territoire Scolaire (A.R.T.S.)

Dans cette région jeune et dense où les indicateurs sociaux et économiques demeurent critiques, les questions d'accès aux œuvres et à la culture prennent une acuité particulière et demandent la mobilisation de moyens humains et financiers conséquents.

Les services de l'Etat jouent un rôle déterminant dans un ambitieux chantier de l'éducation artistique et culturelle mené en partenariat étroit avec tous les niveaux de collectivités. Ceci se traduit par le développement d'actions permettant d'impliquer tous les acteurs culturels et éducatifs d'un territoire et prenant la forme de résidences-mission d'artistes.

► L'objectif du programme A.R.T.S.

Ce programme permet la mise en place, chaque année, de 20 à 30 résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle. La résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création. Il n'y a pas d'enjeu de production ou de commande d'œuvre. Il s'agit d'un temps de présence intensif d'un artiste et de son œuvre sur le territoire d'une intercommunalité ou encore d'un territoire administratif comme celui de la circonscription scolaire

La résidence-mission repose sur une disponibilité et sur une mobilité de l'artiste-résident. Celui-ci est invité à être un catalyseur d'énergies, un développeur d'imaginaires, une personnalité forte portant un regard singulier sur le monde en le questionnant toujours dans un échange stimulant avec les jeunes qu'il rencontre.

Dans le département du Nord, on évoquera celle qui a concerné le territoire de la circonscription scolaire d'Avesnes-Fourmies dans laquelle les acteurs locaux de la question éducative ont souhaité la présence, en simultané, de deux artistes.



ARTS Avesnes- Fourmies © DRAC

Le premier, la plasticienne Laetitia Legros dont la démarche relève du multimédia, a pu développer l'idée que l'artiste aide à réduire les distances entre les personnes et les lieux, qu'il pose la question du trait d'union mais aussi celle de l'individu et le monde, celle de l'individu dans le monde.

Le second, Aurélie Mathigot relève du champ du design, de la création en arts appliqués, de la scénographie. Sur ce territoire qui valorise certains savoir-faire du passé, l'idée qui a prévalu est celle de « l'artiste qui met en scène, qui révèle un cadre de vie, un paysage, un passé et un présent qui se confondent ou au contraire ne se confondent plus... ».

De décembre 2008 à mai 2009, ces deux créatrices se sont rendues disponibles pour co-construire, chacune avec des équipes d'enseignants et/ou d'animateurs, d'éducateurs ou de professionnels de

la culture du territoire, de nombreux « gestes artistiques » en faveur du plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'âge scolaire. Parallèlement à cette présence, l'œuvre déjà accomplie et disponible de ces deux artistes a été présentée sur tout le territoire de l'agglomération, dans des structures culturelles ou non (établissements scolaires, centres sociaux, espace public, ...).

Lors de « La Nuit des musées 2009 », la maison du bocage à Sains du Nord, antenne de l'écomusée de l'Avesnois, a accueilli d'autres œuvres importantes de Laetitia Legros et d'Auréli Mathigot mêlées à de nombreuses productions, souvent impressionnantes, d'enfants et de jeunes du territoire.

■ L'archéologie préventive dans le Nord

La progression de l'aménagement foncier est à l'origine du développement de l'archéologie préventive. Depuis ces cinq dernières années, l'aménagement foncier dans le Nord a connu un taux de progression important, répondant à la forte densité de population et à l'attractivité de ce territoire frontalier. L'archéologie préventive y est donc particulièrement développée.



Fouilles à Valenciennes sur le SITA 27© DRAC

L'ensemble du territoire départemental a fait l'objet d'arrêtés de zonages archéologiques, permettant d'organiser la saisine réglementaire des services de l'Etat en matière d'instruction des projets d'aménagement et d'urbanisme. Les services de l'Etat prescrivent les diagnostics et les fouilles après avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique, définissent les objectifs scientifiques, désignent les responsables scientifiques et assurent le contrôle scientifique et technique des opérations archéologiques jusqu'à la valorisation et la publication des résultats.

En 2009, le Service Régional de l'Archéologie du Nord - Pas-de-Calais a instruit un peu plus de 4 800 documents d'urbanisme et d'aménagement. Il a sollicité la prescription de 138 diagnostics (soit un peu moins de 3 % du total des dossiers instruits) et de 19 fouilles (soit moins de 0,5 % du total des dossiers instruits). En ce domaine, les taux de prescriptions du département du Nord sont parmi les plus faibles au niveau national.

■ Le Tourisme

Au niveau départemental, les Commissions d'action touristique (C.D.A.T) du Nord et du Pas-de-Calais se réunissent, chaque trimestre, pour statuer sur les demandes de classement des établissements hôteliers, des restaurants, des terrains de camping, des meublés et des offices de tourisme.

Au cours de l'année 2009, 3 demandes de licence d'agent de voyages, 2 d'agrément et 3 d'habilitation ont fait l'objet d'un avis favorable de la C.D.A.T. du Nord.

► Favoriser le développement touristique dans le département

Le Plan « Qualité Tourisme » et le Label « Tourisme et Handicap » ont été déclinés et les démarches-qualité, initiées depuis plusieurs années auprès des hôtels, des restaurants, des équipements touristiques et culturels ainsi que des offices de tourisme ont été poursuivies avec nos partenaires habituels.

Le comité régional de tourisme a été désigné en 2008 par la Direction (nationale) du tourisme « référent territorial » du Plan « Qualité Tourisme », ce qui permet au Nord - Pas-de-Calais, de manière simplifiée, de participer à l'augmentation du nombre d'établissements labellisés au niveau national. La Commission Régionale de la Marque, présidée par la déléguée régionale au tourisme (DRT), a été installée en 2009 et a examiné favorablement 7 demandes.

Le label « Tourisme et Handicap » continue de faire des émules puisque 37 nouveaux établissements ont réalisé les aménagements nécessaires leur permettant d'obtenir le label national pour en moyenne deux types de handicap (moteur, mental, auditif, visuel). Cela porte à 229 le nombre d'équipements labellisés dans la région à l'issue de l'année 2009.

La politique de développement touristique menée grâce aux moyens apportés par le Contrat de Plan Etat Région et par les programmes européens a achevé sa concrétisation en 2009 avec l'inauguration de la base de voile de Sangatte.

D'autre part, un contrat de développement durable a été conclu avec la ville de Bourbourg et permet à l'équipe en place d'augmenter la durée de séjour des visiteurs du « Chœur de Lumière ».

► Le Partenariat-Conseil

Les particuliers, les professionnels, les entreprises mais aussi les institutions ont pu bénéficier de toute l'aide technique nécessaire à l'élaboration ou à la réalisation de projets et à la résolution de problèmes d'ordre administratif.

Plusieurs séances d'information dans les organismes préparant aux métiers du tourisme, la participation à des jurys, des aides à la réalisation et des participations à des manifestations touristiques ainsi que la mise en place d'opérations d'information et de promotion avec « Maison de la France » sont autant d'actions qui ont été menées dans le secteur du tourisme par les services de l'Etat durant cette année 2009.

L'environnement et le cadre de vie



Issue de la fusion de la Direction régionale de l'environnement, de la Direction régionale de l'équipement et de la Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a été créée le 27 février 2009.

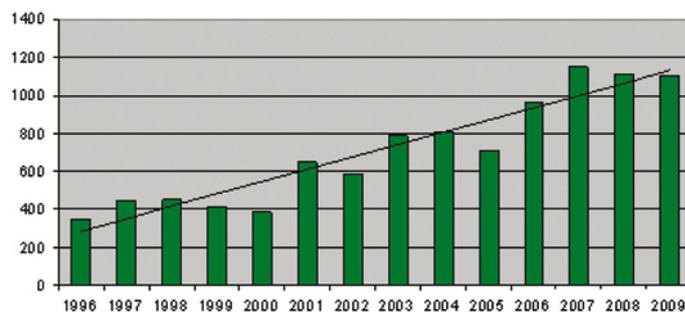
La DREAL est désormais le service régional qui porte la politique nationale de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les risques, mais aussi la politique nationale du logement et de renouvellement urbain, dans une approche intégrée d'aménagement et de développement durable.

Agir pour la sécurité des personnes et des biens

Avec 27 sites Seveso seuil haut, 22 sites Seveso seuil bas et de nombreux établissements présentant des risques particuliers comme les silos ou les dépôts d'engrais, le département du Nord est un des plus concernés par la prévention des risques technologiques. L'activité liée aux équipements sous pression est importante, car très directement liée à l'activité industrielle lourde (métallurgie, production d'énergie, chimie, agro-alimentaire) mais aussi à la densité de population. La région est parcourue par 2 100 kms de canalisations de transport de gaz naturel, par lesquelles transitent un peu moins de 60% de la consommation nationale.

L'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées a réalisé 635 inspections dans le Nord en 2009, confirmant la tendance constatée sur plusieurs années à une augmentation importante du nombre de visites de sites industriels et la volonté d'assurer une fréquence minimale d'inspections en fonction des enjeux de sites sous sa surveillance. L'inspection a, par ailleurs, diligenté 421 contrôles inopinés de laboratoires d'analyse afin de s'assurer de la conformité des rejets industriels. Le nombre d'arrêtés d'autorisation signés en 2009, (68), est en baisse par rapport aux années précédentes, traduisant vraisemblablement les effets de la crise.



Statistiques inspections installations classées 2009

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

L'année 2009 a confirmé la priorité de la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Sur les 17 PPRT à réaliser dans le département, 13 étaient prescrits par arrêté préfectoral à la fin de l'année, dont 2 approuvés, et tous les autres faisaient l'objet d'une prescription imminente. Par ailleurs, l'instruction de 12 études de dangers s'est poursuivie en privilégiant naturellement l'examen des possibilités de réduction des risques à la source. A l'exception de la société SIPC à Courchelettes qui n'a été identifiée comme SEVESO seuil haut qu'à la fin de l'année 2009, tous les sites SEVESO seuil haut ont fait l'objet d'une inspection renforcée, ce qui fait 26 inspections dont 8 sur le thème des mesures de maîtrise des risques qui était un thème d'action privilégié au niveau national.

Les Plans de Prévention des Risques Naturels

16 nouvelles communes sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels. Une concertation adaptée aux territoires permet de les orienter vers un urbanisme durable et de diffuser la culture du risque. Un nouvel atlas des zones inondables sur la vallée de la Scarpe Aval a été achevé et communiqué aux élus fin 2009.

L'avenir des wateringues



Vue des Wateringues © DREAL

La DREAL apporte son appui au sous-préfet de Dunkerque pour l'animation et le secrétariat de quatre groupes de travail lancés

début 2009 sur l'aménagement du territoire des waterings. 12 réunions associant élus et services de l'Etat ont permis d'identifier des propositions concrètes, tant pour l'amélioration de la gestion hydraulique du système et la prise en compte des risques dans l'aménagement, que pour les possibilités d'instaurer de nouveaux modes d'organisation et de lever de nouveaux financements.

► La métrologie légale

Une opération coup de poing portant sur le contrôle des balances utilisées pour l'emballage des produits alimentaires (barquettes de viande, fromage, légumes, etc...) a été réalisée. 72 balances réparties sur l'ensemble de la région dans des supermarchés, des commerces de gros et des industries agro-alimentaires ont été contrôlées de manière inopinée.

8% des appareils se sont révélés non conformes. Les détenteurs de ces instruments ont été rappelés à leurs obligations, qui consistent notamment à faire vérifier tous les ans la fiabilité de leurs instruments par un organisme agréé.

► Le réseau public de transport d'électricité

Pour 2009, on note l'approbation et l'autorisation d'exécution de travaux relatifs à la sécurisation de l'alimentation électrique de l'est de l'agglomération lilloise (postes d'Hellemmes et d'Avelin) et la validation au cours du second semestre de la justification technico-économique du raccordement électrique du projet de terminal méthanier sur le secteur de Dunkerque.

► Certificats d'économie d'énergie : explosion de la demande

Pour la première période réglementaire achevée en 2009, 1592 GWh cumac* d'économies d'énergie ont été délivrés par le Préfet du Nord sous forme de certificats pour des opérations effectivement réalisées sur le territoire du département, soit un dépassement des objectifs de plus de 50%.

(*) Gwh cumac : un million (giga) de watt-heure d'énergie finale économisée en cumulé et actualisé sur la durée de vie de l'équipement

► Le développement de l'éolien



Développement du parc éolien © DREAL

Trois premières Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ont été approuvées dans le département du Nord : communauté de communes du guide du pays de Trélon, plaine de Catillon-sur-Sambre, Mazinghien Sud.

► Préserver les milieux et prévenir les pollutions

Le département du Nord est confronté à des problèmes de disponibilité de la ressource en eau, en raison de la pollution croissante des eaux souterraines qui fournissent la quasi totalité de l'eau potable en région. La diversité des paysages et une mosaïque de milieux en font la richesse mais ces milieux sont souvent devenus des reliquats en raison de très fortes pressions humaines. L'air, les sols et les ressources minérales font également l'objet d'enjeux en termes de préservation et de prévention des pollutions. Pour les déchets, enfin, il s'agit de réduire les quantités produites et de valoriser ce qui peut l'être.

► Mieux connaître la nature pour mieux la protéger

L'Etat, en tant que responsable de l'inventaire du patrimoine naturel, l'organise en région et développe le savoir. Priorité a été donnée aux inventaires à réaliser en vue de la mise à jour des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Trois organismes ont apporté un appui essentiel à cette tâche : le conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, le conservatoire botanique national de Bailleul et le groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais. Grâce à ce travail, les avis rendus sur des impacts de projets seront plus pertinents et la trame verte et bleue puis le schéma régional de cohérence écologique reposeront sur des bases de connaissance rafraîchies. Fin 2009, ce sont 79 des 321 ZNIEFF qui étaient mises à jour. Objectif 2010 : achever ce travail de fourmi, faire valider le travail au plan scientifique puis publier cette masse de connaissances.

► L'observatoire de la biodiversité est lancé



Préservation de la faune et de la flore : ici, l'Agriçon de Mercure © DREAL

22% des espèces de champignons, 38% des espèces d'oiseaux, 30% des espèces de plantes sont aujourd'hui menacées de disparition à court ou moyen terme. Face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité régionale, la DREAL et la région Nord - Pas-de-Calais ont créé de concert, en 2009, un observatoire de la biodiversité. Véritable outil de partage de la connaissance, l'observatoire entend informer, sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre, à commencer par les habitants du Nord - Pas-de-Calais. En 2010, cet outil novateur, au service de tous et accessible à tous, doit fournir plus de 50 indicateurs qui aideront à répondre à ces questions.

► Préserver la ressource en eau

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le programme de mesures du bassin Artois-Picardie ont été approuvés le 20 novembre 2009. Le Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie a fixé la stratégie et arrêté un vaste plan d'actions destiné à atteindre le bon état des eaux pour la période de 2010 à 2015.



Nécessité de préserver les ressources en eau © BCI

Le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il est complété par un programme de mesures qui identifie les actions à mettre en œuvre, territoire par territoire, pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE. Première étape : disposer de 50% des eaux en bon état écologique d'ici à 2015 (contre 25% aujourd'hui).

L'ensemble des établissements importants ont été mis en conformité aux règles européennes de maîtrise de la pollution.

La DREAL contrôle 163 établissements industriels relevant de la directive «IPPC» (Integrated Pollution Prevention and Control) dans le Nord. L'objectif 2009 était d'acter ou prescrire la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles sur la totalité du parc. Fin 2009, tous les projets d'arrêtés préfectoraux correspondants ont bien été présentés au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) au plus tard en décembre, à l'exception d'un seul établissement présenté début 2010. A ce jour, tous les établissements sont donc conformes.

► Activité « police de l'eau »

Afin de sensibiliser les parquets sur la thématique eau, ont été présentées et élaborées, lors de la réunion annuelle avec les parquets, des fiches techniques pour les zones inondables, les stations d'épuration et la continuité écologique.

■ Développer la sécurité des véhicules et des transports

Veiller au contrôle de la conformité au code de la route et contrôler les transports terrestres, contribuer à la sécurité juridique, à l'équité et au respect des règles de concurrence entre entreprises de transports terrestres de voyageurs ou de marchandises, les accom-

pagner dans leur développement, autant d'enjeux pour la sécurité routière et la réduction des émissions de CO₂.

► Contrôler les transports terrestres

Les contrôles sur route portent sur l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine du transport routier en 2009. Plus de 7000 véhicules ont été contrôlés, plus de 3000 délits ou contraventions relevés, 300 véhicules ont été immobilisés. Plus de 1 million d'euros de consignations ont été encaissés auprès de transporteurs étrangers en infraction.

Près de 200 entreprises de transport ont été contrôlées. Ces contrôles ont donné lieu à la verbalisation de plus de 1400 délits ou contraventions.



Un contrôle de camion © BCI

► Veiller à la bonne gestion des transports terrestres

Pour le Nord, le service a procédé à l'inscription de 190 nouvelles entreprises et à la suppression dans les registres de 182 entreprises, témoignant d'une bonne résistance du secteur à la crise.

Plus de 2400 autorisations de circuler en période d'interdiction (fin de semaine et jours fériés) ont été délivrées, soit une diminution de près de 20% par rapport à 2008. Ceci s'explique par la diminution de l'activité, notamment dans l'automobile et la vente par correspondance (VPC).

84 % des entreprises ayant fait parvenir leur déclaration annuelle répondent à la condition de capacité financière. Ces chiffres sont un peu inférieurs à ceux de 2007. Comme ceux du registre des entreprises, ils ne rendent pas encore compte des effets de la crise.

► Homologuer les véhicules

En 2009, 1892 réceptions à titre isolé et 51 réceptions par type ont été prononcées.

Le voisinage avec la Belgique induit une importation conséquente de véhicules légers. Pour les véhicules n'ayant pu être immatriculés directement en préfecture ou en sous-préfecture, la DREAL a procédé à l'identification des 2847 voitures particulières mises en service postérieurement au 1er janvier 1998.

► **Surveiller les centres agréés pour le contrôle technique des véhicules**

64 inspections ont été réalisées dans les 173 centres pour véhicules légers et 53 inspections dans les 11 centres pour poids lourds. Les observations et écarts relevés, de l'ordre de 300, sont notifiés aux centres et contrôleurs concernés afin qu'ils mettent en œuvre les mesures correctives. La qualité des contrôles techniques pratiqués est globalement satisfaisante.

► **Transports exceptionnels**

Le pôle des transports exceptionnels du département du Nord a traité 4329 dossiers au cours de l'année 2009 dont 3221 arrêtés au départ du Nord et 1108 avis émis pour d'autres départements. Même si le nombre de demandes est en baisse par effet de « crise », l'activité du pôle reste soutenue dans un contexte de renouvellement des instructeurs.

► **Le contrôle des transports guidés**

Le dossier de définition de sécurité du Valway, ligne de trolleybus à guidage optique constituant la phase 3 du réseau de transport en commun en site propre (TCSP) de l'agglomération de Valenciennes, a reçu un avis favorable. Ce dossier est remis en cause suite à de nouvelles orientations techniques décidées par le maître d'ouvrage qui envisage désormais un tramway de même type que celui actuellement en service sur la première ligne du réseau. Un nouveau dossier sera instruit au cours de l'année 2010.

L'instruction du dossier préliminaire de sécurité du bus guidé de Douai s'est poursuivie. Des réunions et visites de terrain ont permis d'accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration de son dossier.

Le tramway touristique de l'Amitram à Wambrechies a été audité au cours de l'année 2009 et les conditions d'exploitation ont été jugées satisfaisantes.

Agriculture, forêt, milieux rural *et* maritime



Devant l'ampleur des difficultés rencontrées par les agriculteurs confrontés notamment à la chute des cours de production, les plans d'actions mis en place en 2008 ont été maintenus voire amplifiés.

L'année 2009 a aussi été l'année de la poursuite de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) qui ouvre désormais aux agriculteurs un droit à paiement unique (DPU).

■ L'agriculture

La crise agricole, pour laquelle un plan d'urgence avait été mis en place dans le Nord le 1er décembre 2008, s'est aggravée en 2009. Devant l'ampleur des difficultés, un Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA) a été annoncé par le Président de la République.

Dans le Nord, le comité de suivi du PSEA a été installé le 8 décembre 2009 pour coordonner l'ensemble des actions à mettre en place immédiatement et pendant toute l'année 2010.

L'année 2009 a aussi été l'année de préparation et de communication de la poursuite de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC).

Sur fond de la réforme de la PAC et de l'évolution des mesures environnementales, ce sont les crises sanitaires et économiques qui marquent cette année 2009.

► La fièvre catarrhale ovine

Suite à l'épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) au cours de l'été 2006, plus de 1.600 cheptels ont été officiellement déclarés infectés par l'épidémie qui a entraîné la mort de 20.000 animaux (4.000 ovins et 16.000 bovins).

Une première indemnisation sanitaire a été accordée aux éleveurs concernés par ces pertes. Elle a été complétée, fin 2008, par le versement à 1 612 éleveurs d'une aide de l'État d'un montant total de plus de 2,2 millions d'euros.

En 2009, ont été traitées les dernières aides relatives à la FCO en particulier :

- les aides à l'engraissement pour les bovins abattus entre avril 2008 et mars 2009 : 68 dossiers pour 91.000 euros

- les aides aux ovins allaitants : 100 dossiers pour 36.000 euros

► La mise en place du plan d'urgence en faveur des agriculteurs

Dans le cadre de la conférence sur la situation économique de l'agriculture, un plan d'urgence a été décidé pour venir en aide aux agriculteurs affectés, en 2008, par une baisse de leurs revenus (hausse des charges, chutes des cours de production, conséquences économiques de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine). Pour ce plan d'urgence mis en place dans le Nord le 1er décembre 2008, plusieurs dispositifs de fonds d'allègement des charges ont été activés en 2009. Dans ce cadre :

- 17 producteurs de légumes ont reçu 35.000 euros
- 324 producteurs de lait ont reçu 554.000 euros
- 29 producteurs de porc ont reçu 76.000 euros
- 235 éleveurs de bovins et d'ovins à viande ont reçu 956.000 euros



Troupeau de vaches © DDTM

► La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) : les Droits à Paiement Unique (DPU)

Fondée sur le découplage des aides, la réforme 2003 de la Politique Agricole Commune (PAC) rompt le lien entre les aides communautaires et l'acte de production.

L'aide est désormais fondée sur un dispositif de droits à paiement à la surface, individuels, appelés droits à paiement unique (DPU). La condition du versement de cette aide, qu'il y ait ou non production, est le respect du maintien des surfaces dans un état agronomique satisfaisant.

En 2009, dans le département du Nord, 307 411 DPU, représentant une valeur de 108 millions d'euros, sont détenus par 6 203 exploitants.

Au 15 mai 2009, 6.059 exploitants avaient activé leurs droits à paiement unique par le dépôt d'une déclaration de surface.

Au titre de cette aide découplée, 106 millions d'euros ont été versés. En raison de la gravité de la crise touchant l'agriculture, un paiement anticipé de 70 % a été effectué le 16 octobre 2009 et le

règlement final intégral à la date normale du 1er décembre 2009.

Les droits à paiement unique subissent des mouvements entre les exploitants agricoles. En 2009, 15 750 droits à paiement unique ont été échangés dans 1 143 opérations.

La dernière phase de mise en œuvre du nouveau régime s'est traduite par la mise en place de réserves départementales, alimentées par la taxation des transferts des droits à paiement unique entre les exploitants agricoles du département. Elle permet de corriger les situations particulières de certains exploitants grâce à des programmes départementaux définis par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) en concertation avec la profession agricole.

75 exploitations ont pu bénéficier d'une amélioration de leur dotation DPU pour un montant de 120.000 euros dont 96.000 euros au titre de l'installation pour 27 jeunes agriculteurs.



Champ de colza © BCI

► Le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)

Le nouveau plan départemental de développement rural fixe pour la période 2007-2013, le cadre financier en ce qui concerne l'installation des jeunes, les investissements réalisés dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) et du Plan Végétal Environnemental (PVE) ainsi que les mesures environnementales. Au plan régional, ce document est décliné dans le Document Régional de Développement Rural (DRDR).

150 dossiers PMBE ont été déposés ainsi que 70 dossiers PVE durant l'année 2009.

Alors que le nombre moyen annuel d'installations aidées dans ce cadre dans le Nord s'établissait à 80, le faible nombre d'installations aidées en 2009 (49) est très certainement l'une des conséquences de la crise agricole persistante.

En 2009, la contractualisation d'un certain nombre de mesures agro-environnementales (MAE-T) relatives aux zones humides, à Natura 2000, à la préservation de l'eau et des paysages, ainsi qu'à la problématique de l'érosion, a été engagée. 90 exploitants ont contractualisé pour 5 ans pour un montant de 2,6 millions d'euros. Ont également été déposés 3 dossiers de conversion à l'agricul-

ture biologique et 2 dossiers relatifs à la protection des races menacées.

► La mise en place du Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA)

Le Président de la République a, le 27 octobre 2009, annoncé un plan d'urgence pour l'agriculture afin de répondre aux difficultés du secteur agricole dont l'ensemble des filières est touché par une baisse importante des revenus.

Suite à la publication des circulaires d'application le 19 novembre 2009, un comité de suivi du PSEA a été mis en place le 8 décembre.

Les différents dispositifs de prêts bancaires et de fonds d'allègement des charges seront activés en 2010 avec un fonds pour le Nord de 4 millions d'euros environ.

Pour la fin de l'année 2009, seule a été mise place la mesure de prise en charge des cotisations sociales à hauteur de 1,1 millions d'euros pour 926 attributaires.

■ La forêt

Les objectifs de l'État dans le domaine forestier sont de :

- mieux mobiliser les produits forestiers, en développant les routes forestières
- améliorer la qualité des produits forestiers

	NORD			
	Nbre Bénéficiaires	Surface	Montant total de l'investissement (en euros)	Montant de l'aide accordée (en euros)
Desserte routière et place de stockage du bois	3	18 010 m ²	212 182,02	85 272,80
Amélioration forestière	2	23,3 ha	15 582,00	6 037,40
Transformation des peuplements médiocres	7	36,7 ha	15 983,13	46 393,36
TOTAL	12		344 747,15	137 703,56



Paysage forestier © DDTM

Les aides à la desserte (équipement) sont éligibles au Programme de Développement Rural Hexagonal et cofinancées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

D'autre part, les propriétaires forestiers gèrent durablement leur

forêt, peuvent bénéficier d'avantages fiscaux. 27 dossiers fiscaux, portant sur 2 927 ha, ont été instruits en 2009.

Un plan de contrôle des documents de gestion forestière a été mis en œuvre : 8 plans simples de gestion, soit 663 ha, ont été contrôlés.

■ La chasse

Les grands cervidés sont soumis au plan de chasse. Un arrêté préfectoral fixe pour chaque territoire un nombre d'animaux à prélever chaque année.

Cerf :

69 animaux ont été prélevés au cours de la saison 2009/2010.

Pour la saison 2010/2011, les attributions vont évoluer sensiblement puisque sur le massif de Mormal, les attributions vont porter sur 80 animaux. Ceci traduit la volonté de l'office national des forêts (ONF) de voir stabiliser la population de grands cervidés et éviter qu'elle ne mette en cause l'avenir de la forêt et sa régénération.

Chevreuil :

2 915 animaux ont été prélevés au cours de la saison 2009/2010, soit un taux de réalisation de près de 87%.

Le taux de réalisation est stable par rapport à la saison précédente.

Pour mieux gérer les populations de lièvres, un plan de gestion cynégétique, approuvé pour le petit gibier, a été mis en place en 2008 sur l'ensemble du département.

Lièvre :

69 027 animaux ont été attribués, soit une hausse de 3% par rapport à la saison précédente.



Chevreuril © DDTM

■ Cultures marines



Cultures marines : les moules © DDTM

2009 a vu fortement croître, en terme de production, l'activité de cultures marines au large de Zuydcoote. Environ 400 tonnes de moules auront ainsi été produites par les concessionnaires dunker-

quois qui occupent 40 parcelles en pleine mer. Ces parcelles auront, en outre, été l'objet, le 17 mars 2009, d'un arrêté préfectoral portant classement définitif de salubrité de la zone de production de coquillages vivants, en A, c'est-à-dire « propre à la consommation » sans traitement bio-chimique. C'est là le résultat de plusieurs années de suivi sanitaire qui auront montré la très bonne qualité des eaux.

► Police des pêches

Une action forte a été conduite durant tout le dernier trimestre. Menée par l'ensemble des services de l'État concernés, cette action a visé à faire strictement respecter les limitations de captures (TAC) de Sole, principalement, et ce, conformément aux règles définies par la Politique Commune des Pêches, au respect desquelles la France s'attache fortement.



Renforcement de la police des pêches © DDTM

Les infrastructures de transport



En 2009, l'ensemble des services de l'Etat (Direction départementale de l'équipement, Direction départementale des affaires maritimes (DDAM), Direction interdépartementale des routes Nord (DIRN), Service régional de la navigation Nord - Pas-de-Calais, Délégation régionale de l'aviation civile Nord - Pas-de-Calais) ont poursuivi leur action en faveur du développement et de l'amélioration des infrastructures de transports.

Le transport maritime

La mer : une richesse pour et avec l'homme

La commission portuaire de bien être des gens de mer, du port de Dunkerque, dont la mission est d'examiner l'adéquation aux besoins des gens de mer, des moyens et services mis à leur disposition dans les ports, s'est réunie le jeudi 8 octobre 2009, au siège de la Direction départementale des Affaires Maritimes (DDAM) à Dunkerque.

Il s'agissait non seulement de la première réunion de cette instance dans le Nord mais aussi en France.

L'activité plaisance s'est diversifiée durant cette année 2009. Cinq sociétés ont été agréées pour la pratique du nolisage (location de bateaux électriques ou de coches de plaisance) sur les plans d'eau du département, dont une création d'entreprise au Port fluvial de Deulémont. Deux structures contrôlées ont fait l'objet d'une fermeture administrative durant l'été, pour non-conformité à la réglementation imposée par l'arrêté du 25 octobre 2007.

Le nombre de candidats ayant passé leur permis bateau à la DDAM (centre d'examen du département du Nord) a augmenté. Il est passé de 1 228 (2008) à 1 493 candidats (2009). Le taux de réussite à l'épreuve théorique est de 89 %.

Plus de 1100 nouveaux navires à moteur et à voile ont été immatriculés dans le département du Nord en 2009.

Enfin, au cours de la campagne estivale de prévention des loisirs nautiques, deux «opérations sécurité mer» ont eu lieu au large de Dunkerque, au cours desquelles une dizaine de navigateurs plaisanciers ont été verbalisés pour des infractions aux règles de la navigation. La commission de retrait des permis plaisances a prononcé quatre retraits temporaires de titre de circulation.

Le transport fluvial

Développement du transport fluvial

L'objectif est d'augmenter la part modale de transport de marchandises par voie fluviale de 25%, soit 180 millions de tonnes-kilomètres supplémentaires à l'horizon 2012.

L'année 2009, marquée par la crise, a cependant tempéré cette ambition.

- Evolution du trafic régional.

Après une forte progression en 2008 (+ 11,20% en T), le transport fluvial régional a frôlé la stabilité en 2009 avec - 0,43 % en tonnage et -3,78 % ent.km, à comparer au - 4% de recul du Produit Intérieur Brut (PIB) dans la zone Euro.

Les échanges fluviaux avec le port de Dunkerque ont progressé de 2 %.

- Développement de l'offre logistique et soutien de l'accès à la voie d'eau.

Le réseau a continué à se moderniser et à se structurer avec la réalisation dans le Nord d'un quai de 100 mètres de long sur l'Escaut à Escaupont. Destiné à la Société Nouvelle de Transformation (SNT) pour son activité de négoce de minerais ferreux, de déchets de matériaux naturels et artificiels et de sables de fonderie, ce site est également accessible à d'autres utilisateurs.

Les travaux du contrat de projets 2007-2013 Etat/ Région

	Millions d'euros
Investissements 2009 sur le réseau	26,1
Contrat de plan - contrat de projets	16,7
Autres investissements sur le réseau magistral (restauration / sécurité)	7,5
Investissements sur le réseau régional	1,9

L'année 2009 a été particulièrement importante pour la conduite et l'achèvement de chantiers emblématiques sur le réseau à grand gabarit dans le Nord, parmi lesquels on peut citer :

- le relèvement des ponts qui s'est poursuivi
- les travaux sur le barrage de Don et la reconstruction du barrage de Quesnoy sur Deûle achevée en juillet, après deux ans de travaux
- les travaux de recalibrage de l'Escaut et de la Deûle
- la construction du centre de gestion du Canal de Roubaix achevée en juin 2009 et la réouverture du canal célébrée en septembre 2009.



Reconstruction du barrage de Quesnoy-sur-Deule
© Service navigation Nord-Pas-de-Calais/Voies navigables de France

► Exploitation et maintenance du réseau

Au titre du plan de relance, 4,5 millions d'euros ont été consacrés aux opérations de sécurité et d'aménagement, dans le cadre de l'adaptation du réseau à l'arrivée de Seine-Nord.

Il s'agit essentiellement d'opérations de restauration des berges et des digues sur le réseau magistral.

Fait marquant d'exploitation en 2009 : en février 2009, les glaces sont apparues sur le canal du Nord et le canal de St Quentin. Toutes les équipes de Cambrai et de la brigade des travaux fluviaux ont été mobilisées pour dégager le chenal de navigation et venir au secours des marins bloqués par les glaces.

■ Le transport routier

La Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIRN) assure l'exploitation et l'entretien de 1100 km de routes nationales et autoroutes sur un territoire couvrant sept départements dont celui du Nord.

En 2009, son budget d'intervention a été de 75 millions d'euros. Le plan de relance a abondé cette somme de 10,8 millions d'euros qui ont permis d'engager des travaux supplémentaires de réparation de chaussées et de modernisation des bâtiments d'exploitation. 22 millions d'euros ont été consacrés aux travaux de réparation et d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art et de leurs équipements.

Parmi les opérations les plus marquantes de l'année 2009, on peut citer la rénovation des chaussées de l'A2 entre Cambrai et Denain.

► Poursuite de la modernisation du réseau routier

L'Etat poursuit la modernisation de son réseau routier et a conduit, en 2009, dans le département du Nord un certain nombre de chantiers :

- Ouverture de la bretelle Lille Paris, suite aux travaux d'aménagement sur l'échangeur A2/A23, qui améliore de façon notable le cadre de vie et la sécurité sur la RD 630 qui assurait auparavant, en traversée de la Sentinelle, la liaison entre l'A2 et l'A23.
- Achèvement sur la RN 2 des travaux de construction des réta-

blissements de communications RD 155 – RD 307 et de l'ouvrage d'art n° 48 entre Hautmont et Beaufort. Dans le cadre du plan de relance initié par le gouvernement, l'opération RN 2 s'est vue dotée de 22,1 millions d'euros. Cette dotation anticipée a permis d'engager les travaux d'aménagement de la section courant entre Hautmont et Beaufort avec un objectif de mise en service au premier semestre 2011.

- Achèvement de l'aménagement de la RN 455 qui passe sous statut autoroutier sous l'appellation A 21. Cette autoroute permet une liaison continue de Liévin jusqu'à Denain.
- Poursuite sur l'A 25, du programme de rénovation de la chaussée entre Nieppe et Bergues. Une tranche de 28,4 Millions d'euros a été réalisée en 2009, soit un total de plus de 40 millions d'euros depuis le début de l'opération. Les travaux se poursuivront en 2010.



Autoroute A25 – réalisation de la couche de roulement
© Direction interdépartementale des routes Nord

► La sécurité sur la route

La sécurité routière demeure une priorité. Elle est mise en oeuvre au quotidien par les agents de la DIR qui interviennent sur des axes routiers particulièrement chargés, notamment en poids lourds.

Parmi les actions lancées en 2009, on retiendra : l'interdiction de dépassement des poids lourds sur l'A16 et l'A25, les réaménagements des infrastructures pour éviter les prises à contre sens, les études pour la sécurisation des passages à niveau.

► La route et le développement durable

Des actions volontaristes pour préserver l'environnement et mettre en place une politique de développement durable ont été menées tout au long de l'année 2009, parmi lesquelles figurent notamment la gestion et le tri des déchets ramassés sur la route, la préservation de la faune et de la flore par un fauchage raisonné des accotements et des délaissés paysagers, la réutilisation des produits de fraisage des couches de chaussée.

■ Le transport aérien

Dans le Nord, qui compte 8 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, l'activité commerciale n'est significative que sur l'aéroport de Lille-Lesquin.

Sur cette plate-forme, le trafic passagers a connu une croissance de 13,1% entre 2008 et 2009, passant à 1 147 924 passagers. 75% de ce trafic est réalisé par des vols réguliers (domestiques, européens et internationaux), 25% par le trafic des vols vacances (Tunisie, Maroc, Espagne, Crête, Egypte, notamment).

Le tableau ci-dessous présente le trafic passagers cumulé à la fin décembre pour les années 2008 et 2009.

Trafic Passagers cumulé à			
A/ Données générales	fin Décembre 2008	fin Décembre 2009	% 09/08
Vols réguliers internationaux	95 852	73 027	-23,8%
AIGLE AZUR	23 668	29 874	26,2%
AIR ALGERIE	29 923	30 309	1,3%
ATLAS BLUE	21 262	0	-100,0%
ROYAL AIR MAROC	20 999	12 844	-38,8%
Vols réguliers Union Européenne	9 355	43 026	359,9%
Vols réguliers nationaux	608 260	731 040	20,2%
AIR FRANCE	591 101	553 436	-6,4%
RYANAIR	17 159	177 604	935,0%
Vols vacances	279 614	274 179	-1,9%
TOTAL GENERAL	1 014 704	1 147 924	13,1%
Trafic Passagers cumulé à			
B/ Détails par catégorie	fin Décembre 2008	fin Décembre 2009	% 09/08
LILLE/MARSEILLE			
AIR FRANCE	116 147	117 408	1,1%
RYANAIR	17 159	177 604	935,0%
TOTAL LILLE/MARSEILLE	133 306	295 012	121%
2) Focus Compagnie Air France	fin Décembre 2008	fin Décembre 2009	% 09/08
LILLE/AJACCIO	8 855	7 016	-20,8%
LILLE/BASTIA	5 057	5 211	3,0%
LILLE/BIARRITZ	0	379	ns
LILLE/BORDEAUX	66 495	60 159	-9,5%
LILLE/CLERMONT-FERRAND	18 345	14 456	-21,2%
LILLE/FIGARI	2 406	2 631	9,4%
LILLE/LYON	97 402	93 937	-3,6%
LILLE/MARSEILLE	116 147	117 408	1,1%
LILLE/NANTES	35 073	30 145	-14,1%
LILLE/NICE	107 252	103 461	-3,5%
LILLE/STRASBOURG	40 107	27 799	-30,7%
LILLE/TOULOUSE	93 962	90 834	-3,3%
Total Compagnie Air France	591 101	553 436	-6,4%
3) Focus par Pays	fin Décembre 2008	fin Décembre 2009	% 09/08
ALGERIE	53 591	60 183	12,3%
BULGARIE	6 540	3 093	-52,7%
CRETE	25 006	24 009	-4,0%
CROATIE	9 245	7 581	-18,0%
EGYPTE	7 531	13 637	81,1%
ESPAGNE	46 259	52 901	14,4%
FRANCE	622 478	744 041	19,5%
GRECE	11 501	11 734	2,0%
ITALIE	1 148	13 798	1101,9%
MAROC	66 256	51 622	-22,1%
PORTUGAL	8 592	21 492	150,1%
TUNISIE	94 235	91 133	-3,3%
TURQUIE	37 152	32 182	-13,4%
Divers	25 170	20 518	-18,5%
Total Pays	1 014 704	1 147 924	13,1%

Le nombre total de mouvements d'avions (commerciaux et non commerciaux) s'est élevé à 26 947 en 2009 contre 32 802 en 2008.

Le transport ferroviaire

En 2009, plusieurs opérations importantes - financées dans le cadre du contrat de projets Etat-Région (CPER) et/ou dans le cadre des programmes opérationnels européens - ont démarré et sont même, pour certaines d'entre elles, achevées.

Sur la métropole lilloise, des études projet ont été menées pour augmenter la capacité en entrée de la gare de Lille Flandres et la régularité des trains par séparation des flux. Les premiers travaux sont prévus en 2010 et devraient s'étaler jusque fin 2013.

Le contournement fret ferroviaire de Lille a été réalisé en grande partie : aménagements sur le réseau permettant l'amélioration du temps de parcours, création de deux raccords à Aulnoye et Busigny et modernisation de la signalisation sur l'itinéraire entre Somain et Busigny.

En ce qui concerne le pôle d'échanges de Bergues, les travaux - aménagement d'une plate-forme d'échanges pour autocars, réaménagement du parvis de la gare TER et création de liaisons piétonnes, aménagement de parkings pour voitures et vélos, traitement paysager des abords et des aménagements de la plate-forme multimodale - sont bien avancés.

L'instruction du grand projet individualisé Viavil-bus à haut niveau de service de Maubeuge a, quant à elle, débuté.

En fin d'année 2009, les opérations engagées en études ou en travaux ont représenté 75 % du volet ferroviaire du CPER. Ce taux est relativement satisfaisant à l'approche de la révision à mi-parcours du CPER.

A cet égard, les premiers échanges État-Région ont débuté et ont porté notamment sur l'opération de modernisation de la voie ferrée Calais-Dunkerque - utile au fret des deux ports et au service TER (Transport express régional) - et sur le redéploiement de l'enveloppe réservée à la réouverture de la ligne ferroviaire Valenciennes-Mons au bénéfice de projets de transport en commun en site propre.

Une démarche similaire a été engagée pour étudier les possibilités d'évolution des mesures du programme opérationnel européen relatives au soutien à la politique en faveur des pôles d'échanges voyageurs et au développement des plates-formes fret.



« Viabilité hivernale - camion de salage partant en mission »
© Direction interdépartementale des routes Nord

L'amélioration du service rendu aux usagers



Depuis plusieurs années, de nombreuses actions visant à mieux répondre aux attentes des usagers, à améliorer le service rendu et à maîtriser les processus internes, sont devenues des pratiques courantes que les services de l'Etat dans le Nord continuent à développer.

2009 a été une année de changements profonds au sein de l'administration territoriale dans le Nord et une année de transition avant la mise en œuvre définitive et l'installation des nouvelles directions dans leurs murs en 2010.

■ L'amélioration du service rendu aux usagers dans les services de la préfecture et des sous-préfectures.

► Vers la création d'un nouveau service des relations avec les usagers

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), les travaux préparatoires à la mise en œuvre du nouvel organigramme de la préfecture ont permis d'identifier une problématique globale de relations avec les usagers à partir des thèmes suivants : plages d'ouverture, information du public, qualité des réponses, conditions d'accueil, réponses aux appels téléphoniques etc. L'ensemble de ces sujets étroitement interconnectés relève d'une approche globale pour permettre un traitement coordonné et l'élaboration de réponses cohérentes les unes avec les autres. Pour cela, la meilleure solution telle qu'elle est ressortie de la réflexion engagée en 2009, a consisté à proposer la mise en place d'un service de relations avec les usagers regroupant les bureaux de l'accueil et du courrier de la préfecture dès 2010 et, par la suite, le standard de la préfecture qui serait, quant à lui, rattaché au bureau d'accueil dans une seconde phase.

Cette réorganisation doit permettre de renforcer la qualité de la réponse à la problématique générale de l'accueil dans ses différentes composantes, de façon pragmatique et cohérente à l'échelle de la préfecture et des sous-préfectures. Elle s'accompagne d'une réflexion amorcée sur la modernisation du site Internet de la préfecture vers un site portail des services de l'Etat et d'une démarche volontariste, engagée dès l'an passé de dématérialisation des courriers.

► Le maintien du service à l'utilisateur

La mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules en avril 2009 a été marquée par des dysfonctionnements importants, en préfecture comme en sous-préfecture, entraînant des interruptions de traitement en cours de journée, au détriment du temps d'attente des usagers qui se déplacent pour obtenir leur certification provisoire d'immatriculation. La priorité des services de délivrance des titres d'immatriculation a alors consisté à préserver le mieux possible leur capacité opérationnelle de réponse aux demandes du public. Pour cela, et afin d'atténuer les fortes perturbations découlant de la mise en œuvre du nouveau système, les plages d'accueil du public ont dû être modifiées et adaptées pour permettre aux agents de traiter les demandes en instance ainsi que celles reçues par voie postale.



Accueil au bureau de la circulation de la Préfecture - © BCI - Préfecture du Nord

► L'amélioration des conditions d'accueil des usagers

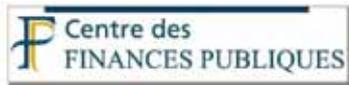
L'année 2009 a connu également pour la préfecture l'extension du dispositif d'affichage dynamique au moyen de grands écrans LCD diffusant des informations à l'attention des usagers dans les zones accueillant du public. De nouveaux écrans ont été mis en place à l'accueil ainsi que sur la façade extérieure de la préfecture côté entrée du public. Ce dernier écran permet de délivrer directement des messages sur la voie publique ; ainsi les usagers n'ont-ils plus l'obligation d'entrer en préfecture pour demander des renseignements simples.

Par ailleurs traditionnellement à l'occasion des grandes vacances scolaires, nombre de familles étrangères résidentes en France souhaitent quitter momentanément le territoire national avec leurs enfants pour séjourner dans leur pays d'origine. La présence des jeunes bénéficiaires étant requise lors de l'accomplissement des formalités, il est apparu souhaitable, pour les plus jeunes d'entre eux, de pouvoir leur offrir une distraction et les faire ainsi patienter dans les meilleures conditions. Un écran vidéo doté d'un lecteur de DVD a donc été spécialement installé à leur intention pour diffuser des programmes pour la jeunesse dans la zone d'attente qui leur est réservée. Cette initiative bien appréciée sera renouvelée à l'occasion de la campagne 2010.

La démarche qualité au sein des administrations financières

A destination des particuliers

En 2009, la Direction Régionale des Finances publiques (DRFiP) a mis en place un guichet fiscal unifié (GFU) à destination des particuliers, sous la forme soit d'un « service des impôts des particuliers » (SIP) dans les communes où il existe à la fois une trésorerie et un centre des impôts (CDI), soit d'un « accueil fiscal de proximité, assuré par les trésoreries, », là où il n'existe pas de CDI.



Le programme «Pour vous faciliter l'impôt» (PVFI) constitue un vecteur majeur d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Il vise à :

- favoriser les contacts entre l'utilisateur et les administrations fiscales, au moyen de 9 engagements de qualité de service à la Direction Générale des Finances Publiques dont le respect est mesuré deux fois par an.

- favoriser le paiement de l'impôt par mensualisation, prélèvement à l'échéance ou paiement direct en ligne. En 2009, les services de la DRFiP du Nord ont enregistré plus d'un million de nouvelles adhésions au prélèvement mensuel, environ 200.000 nouveaux contrats de prélèvements à l'échéance et plus de 67.000 téléversements. Dans le département du Nord en 2009, plus de 370.000 personnes ont télédéclaré leurs revenus.

- garantir des délais de paiement aux contribuables qui subissent une chute brutale de leurs revenus.

Une démarche de certification « QualiFinances » des sites accueillant les usagers de l'administration fiscale a été engagée afin de leur garantir des services de qualité. Le référentiel comporte quinze engagements de services plus exigeants que les engagements « Pour Vous Faciliter l'impôt ». Un organisme certificateur indépendant vérifie chaque année son application. Le Centre des Finances Publiques de Saint Amand les Eaux a vu sa certification QualiFinances reconduite en 2009.

A destination des entreprises

En 2009, la DRFiP a développé la procédure de **rescrit fiscal**. Le rescrit est un acte administratif donné par écrit par une autorité dans son domaine de compétence propre, qui fournit une réponse à une question posée par une personne physique ou morale.

La procédure du rescrit fiscal permet d'accroître la sécurité juri-

dique, de promouvoir le civisme fiscal en développant une relation de confiance, de favoriser la transparence de la règle fiscale. Elle peut ainsi contribuer à renforcer l'attractivité du territoire. Dans ce cadre, l'administration est engagée par sa prise de position, dès lors que la demande faite de bonne foi est précise et complète.

L'année 2009 a permis de concrétiser les évolutions législatives intervenue en 2008 à la suite des préconisations du rapport Fouquet. L'offre de sécurité juridique a été améliorée par la mise en œuvre d'un second examen possible contre les prises de position formelles par des collèges territoriaux.

Dans le Nord en 2009, la DRFiP a traité 568 demandes de rescrits qui se répartissent de la manière suivante:

- rescrit organisme sans but lucratif/mécénat : 248 soit 33,6 %
- rescrit général : 243 soit 33 %
- rescrit entreprises nouvelles : 166 soit 22,5 %
- rescrits portant sur des questions de législation : le rescrit « Jeunes Entreprises Innovantes » (JEI) et le rescrit « Crédit Impôt Recherche » (CIR).

Un exemple de démarche simplifiée : le dédouanement

La modernisation du dédouanement

Depuis l'avènement du grand marché intérieur européen en 1993, les entreprises peuvent dédouaner leurs importations dans l'état membre de leur choix. Cette mesure place les différents états en concurrence qu'il s'agisse des offres portuaires, aéroportuaires, logistiques ainsi que douanières.

Afin de rendre un meilleur service aux opérateurs et d'assurer une réduction significative des coûts, la procédure de dédouanement a été simplifiée.

Cette action répond également à la nécessité de renforcer la compétitivité de nos entreprises en s'appuyant sur les technologies nouvelles de transmission et de traitement de l'information.

Mise en œuvre de la procédure de dématérialisation

Cette opération est réalisée à 98%. C'est une grande facilité offerte aux entreprises et donc la possibilité donnée aux opérateurs de déposer leur déclaration et d'accomplir un certain nombre de formalités via la portail « Produane » ouvert sur Internet.

Cette dématérialisation permet de poursuivre l'objectif du « zéro papier » (à l'exception de la production des documents d'ordre public lors du dédouanement).

Elle a permis en informatisant le fonctionnement interne de la douane de traiter le dédouanement de manière automatisée, de limiter le délai moyen d'accomplissement des formalités de dédouanement et donc d'immobilisation des marchandises à 8 minutes environ et d'offrir la possibilité aux opérateurs agréés de dédouaner 24h/24 et 7J/7.

Un réseau de bureaux en charge du dédouanement réorganisé

L'informatisation développée dans le cadre du processus de modernisation du dédouanement s'est accompagnée d'une réforme



du réseau des bureaux de douane avec, en particulier, un regroupement de compétences au sein de bureaux principaux moins nombreux et d'une rénovation complète des métiers dévolus aux agents chargés du contrôle des flux de marchandises présentées dans ces bureaux.

Cette restructuration s'est achevée fin 2009 dans la circonscription de LILLE qui compte désormais trois bureaux de dédouanement et un bureau à vocation fiscale.

Cette réforme s'appuie sur la mise en œuvre d'une nouvelle organisation au sein des bureaux de douane. Elle est en cours de déploiement, de même que la formation aux nouveaux métiers.

La démarche de qualité 3s « Service, Simplicité, Sécurité » permet la valorisation de la modernisation du dédouanement : cette démarche qui a été expérimentée dans certains bureaux de douane en 2009, dont le bureau de Lesquin, a été finalisée sur le plan de son concept.

Cette politique propose, à partir de structures de dédouanement totalement rénovées, une meilleure qualité de service sous la forme d'une offre de prestation standardisée, sur laquelle l'administration douanière s'engage dans le cadre d'une véritable charte locale (pacte).

Il convient de noter qu'une part de ces engagements prend en considération la nouvelle version de la Charte Marianne.

■ L'unité départementale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes au service des usagers (UDCCRF)

Pour l'année 2009, l'ex-UDCCRF59 s'est appuyée sur les méthodes de travail et les aménagements déjà mis en place antérieurement.

L'accueil des usagers s'est matérialisé par la mise en place d'une permanence « consommation ». Cette dernière se tient trois fois par semaine : les lundi, mercredi et vendredi matin. Elle permet le traitement en direct, mais aussi téléphonique, des questions et/ou des plaintes des consommateurs.

Concernant le service rendu à l'utilisateur, les données exploitables sont liées au traitement des demandes reçues par courrier postal ou courrier électronique.

En 2009, 2320 demandes de particuliers et de professionnels ont été traitées (ne sont pas comptabilisées les demandes utilisées dans le cadre d'une enquête) :

- 92,8% de ces demandes ont fait l'objet d'une réponse en moins de 10 jours

- le délai moyen de traitement s'établit à 4 jours pour l'année 2009

■ L'utilisateur au cœur de la réforme territoriale de l'Etat

La réorganisation territoriale de l'Etat entamée en 2009 avec la nomination de préfigurateurs et le regroupement de services conduisant à la création de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou encore de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) doit offrir une plus grande visibilité des services et des missions pour les usagers.

Ces regroupements et mutualisations de services vont avoir des

conséquences en matière d'accueil et d'accessibilité du public (plus d'utilisateurs reçus en un même point de contact et des publics plus variés).

Ce nouveau contexte a d'ailleurs été pris en compte en plaçant l'accueil du public comme l'une des thématiques essentielles de la nouvelle organisation de l'Etat.

► Une charte Marianne aux démarches qualité plus exigeantes

Entamée dès 2005, sous la conduite d'un chef de projet désigné par le Préfet, la mise en œuvre de « la Charte Marianne » s'est appuyée sur des comités de pilotage et de suivi réunis régulièrement pour mettre en œuvre des plans d'actions pour dynamiser et accompagner la démarche en termes de professionnalisation, de méthodes, d'outils et d'échanges de pratiques.

Cette mission s'est progressivement adaptée aux divers changements affectant le management public (LOLF..) et l'organisation des services.

Ainsi, en matière d'accueil du public dans les administrations, la nouvelle norme qui remplace la charte Marianne depuis 2008 est le « référentiel Marianne » plus exigeant. Le respect des engagements permet d'obtenir la labellisation par un organisme tiers comme pour la certification.



► Des marges de progrès qui subsistent

D'autres démarches de progrès existent, notamment celles qui visent à optimiser la performance des services par la réduction des coûts de non-qualité et par la suppression de tous les gaspillages.

C'est le cas de la méthode « LEAN » qui vise à maîtriser les flux et les processus et qui a été introduite très récemment et avec succès dans les administrations.

La convergence forte entre le réseau existant des correspondants Marianne et celui des contrôleurs de gestion qui ont des missions très proches et complémentaires de celles des responsables qualité constitue également un facteur d'évolution important.

Dans plusieurs services ces missions sont exercées par la même personne. Dans d'autres services (Préfecture, DREAL, DDTM, DRFIP..), les deux métiers sont regroupés au sein d'une même structure.

Les relations avec les collectivités territoriales



Dans un contexte de décentralisation accrue et de libre administration des collectivités, l'Etat exerce une mission de contrôle mais privilégie le rôle de conseil aux collectivités, rôle qui se renforce pour répondre aux attentes des collectivités locales au regard des réformes législatives et réglementaires.

L'année 2009 a été consacrée à la mise en œuvre des réformes qui ont concerné à la fois l'Etat et les collectivités locales (réforme de la taxe professionnelle, plan de relance notamment).

Le conseil aux collectivités

Le conseil aux élus a été maintenu en vue de conforter les actions engagées en 2008 à l'issue du renouvellement des conseils municipaux.

Ainsi, les services reconfigurés de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) ont apporté une nouvelle offre présentée en 2009 à 610 collectivités représentant plus de 2,3 millions d'habitants.



La nouvelle offre : Un service enrichi en matière de conseil fiscal et financier © DRFIP

L'objectif est de fournir aux collectivités une information plus efficace car plus rapide, enrichie et pertinente.

Ainsi, désormais, les bases prévisionnelles en matière de fiscalité sont transmises dès le 20 février de chaque année pour permettre aux collectivités de voter les taux d'imposition avant le 31 mars.

Le champ des informations fiscales communiquées aux collectivités locales est étendu et les informations relatives à leurs comptes ont été enrichies. 131 communes du Nord ont bénéficié en 2009 d'une analyse financière réalisée par les services de la DRFIP.

Le comptable public met à la disposition des collectivités de nouveaux outils : personnalisation de l'information fiscale et nouveau catalogue de délibérations commentées, information sur les nouveautés législatives, amélioration et développement des possibilités de simulations financières. Il s'engage auprès des élus en participant systématiquement aux commissions communales et intercommunales des impôts directs (CCID et CIID) qui se prononcent sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties.

La DRFIP améliore également la sécurité juridique des collectivités, en particulier dans le domaine de la fiscalité des activités commerciales. Dans l'exercice de leurs missions, les collectivités territoriales sont susceptibles de se livrer à des activités industrielles ou commerciales soumises aux impôts commerciaux. Les comptables ont désormais un nouveau rôle d'information et d'alerte, auquel ils ont été formés dans le cadre d'un dispositif départemental.

La promotion de partenariats toujours plus poussés

Les collectivités locales les plus importantes peuvent s'inscrire dans une démarche de partenariat plus approfondi en signant avec la DRFIP des « conventions de service comptable et financier » (CSCF). Deux conventions de service comptable et financier ont ainsi été signées : le 12 mai 2009 avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et le 13 octobre avec la ville de Valenciennes. Le volet fiscal inséré dans chacune de ces conventions traduit un réel besoin des collectivités en terme de conseil fiscal.

Les collectivités locales peuvent également bénéficier de l'expertise de la Mission de l'Expertise Economique et Financière (MEEF) de la DRFIP en matière d'analyse des risques. Une collectivité a sollicité la MEEF dans ce cadre.

Sur fond de modernisation des outils : la dématérialisation

La dématérialisation des documents et des procédures est un enjeu majeur pour la DRFIP dans ses relations avec les collectivités territoriales.

La dématérialisation des pièces justificatives constitue la première étape de la dématérialisation des documents échangés entre le comptable public et la collectivité locale. En 2009, 236 conventions de dématérialisation des pièces justificatives ont été signées.



© DRFIP

Afin d'accroître l'efficacité de la transmission des éléments dématérialisés, un portail « gestion publique », qui permet aux collectivités qui le souhaitent de transmettre leurs données comptables, a été mis en place en 2009. Il permet à 900 collectivités de dispo-

ser d'une connexion. Cet outil permet de consulter en ligne les écritures comptables et de suivre en temps réel le paiement des mandats, la situation de trésorerie, la situation des fournisseurs et des débiteurs de la collectivité.

Parallèlement, le protocole PES V2 est développé. Il s'agit de permettre aux collectivités qui le souhaitent de dématérialiser, grâce à la signature électronique, les bordereaux, les titres et les mandats ainsi que la plupart des pièces justificatives. 7 collectivités du Nord se sont engagées dans cette démarche dès 2009.

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a pour rôle de veiller à l'exercice d'une réelle et loyale concurrence dans la commande publique.

Ce rôle s'inscrit pleinement dans sa mission générale qui consiste à s'assurer, dans le cadre du livre IV du code du commerce, du fonctionnement concurrentiel du marché. La mission exercée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes se décline selon trois axes principaux : la surveillance du comportement des entreprises, la sensibilisation des acheteurs aux enjeux concurrentiels et la diffusion d'informations destinées à faciliter l'accès à la commande publique. En associant les acheteurs publics à cette démarche destinée à stimuler la concurrence, le service contribue à une gestion optimale des deniers publics par l'émergence d'une offre plus compétitive.



La direction organise sa participation autour d'un ciblage permettant plus particulièrement de suivre les opérations à fort enjeu économique ou stratégique lancées par les acheteurs publics importants.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'accéder aux marchés publics, une action de communication a été entreprise par le biais de la diffusion de deux dépliants ; le premier visant à promouvoir l'accès des PME et TPE à la commande publique et un second à destination des pouvoirs adjudicateurs récapitulant les modalités susceptibles de faciliter cet accès aux petites et moyennes entreprises.

Les invitations aux commissions d'appel d'offres et de délégation de service public continuent de diminuer de manière significative (3006 en 2006, 2730 en 2007, 2367 en 2008 et 1663 en 2009). En effet, non seulement la convocation n'est plus obligatoire (sauf pour les Délégations de Service Public (DSP) pour les collectivités territoriales mais désormais les services de l'Etat et les établissements de santé ne sont plus tenus de réunir une commission d'appel d'offres préalablement à la décision d'attribution des marchés.

En conséquence, la participation a notablement évolué pour les

marchés (490 présences soit un taux de couverture de 30,9 % pour 20,7 % en 2008) mais est demeurée stable pour les DSP (51 participations soit 67,1 %).

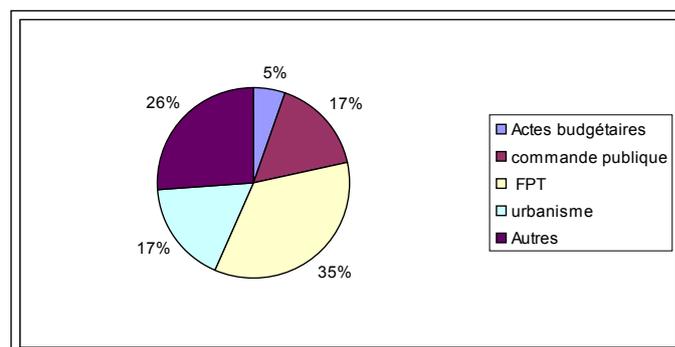
A l'occasion de ces réunions, 162 conseils ou observations ont été formulés. Ils ont été quasi systématiquement pris en compte et en 4 circonstances les acheteurs publics ont été amenés à retirer le projet.

Une attention particulière a été portée aux marchés passés avec les intercommunalités afin de sensibiliser les élus aux enjeux concurrentiels.

Le contrôle de légalité

Une saine application de la loi passe autant par le respect de son esprit que de sa lettre. Cela implique que soient recherchées, le plus souvent possible, des solutions aux interprétations divergentes que nous pouvons en faire.

Les chiffres sont révélateurs de ce mode de fonctionnement. Sur 177 000 actes reçus en 2009, il y a eu 2643 lettres d'observations et 62 déférés (65 en 2008) (voir diagramme ci-dessous).



* FPT = Fonction Publique Territoriale

Le champ du contrôle n'échappe pas à la RGPP ; il s'est restreint pour être concentré sur les actes à enjeu et s'organise autour de pôles spécialisés.

L'année 2009 a été consacrée à la définition de la nouvelle organisation du contrôle qui vise à renforcer la capacité d'expertise juridique de l'Etat face à la complexité et, parfois, aux incertitudes du droit en vigueur tout en préservant la proximité avec les élus. A cet effet, le sous-préfet exerce le contrôle de légalité dans son arrondissement. Pour l'exercice de ses missions, il s'appuiera, dans les domaines de la fonction publique territoriale et de la commande publique, sur des pôles d'expertise spécialisés créés à cet effet et sur une capacité d'expertise centralisée en préfecture dans le domaine de l'urbanisme grâce au transfert de trois agents de la direction départementale des territoires et de la mer.

La direction de la concurrence est ainsi amenée à exercer une fonction renforcée d'appui au contrôle de légalité pour les marchés des collectivités locales.

■ L'accompagnement de l'Etat dans la lutte contre la crise

Le plan de relance de l'économie, annoncé par le président de la République, le 4 décembre 2008 à Douai, a été un coup d'accélérateur devant permettre de passer la secousse de la crise.

Il consiste notamment en un soutien à l'investissement des collectivités par le biais du remboursement anticipé d'une année du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Ainsi, ce sont 347 collectivités ou structures intercommunales qui ont bénéficié en 2009 d'un versement anticipé de 183,6 millions d'euros, auquel se sont ajoutés 220,1 millions d'euros versés à l'ensemble des collectivités éligibles au titre de l'année 2007 et 75,6 millions d'euros dus au titre de l'année 2006, soit un effort global de l'Etat de 479,35 millions d'euros.

Les investissements des collectivités du Nord ont porté sur 2,1 milliards d'euros, soit plus de 92 % de leur engagement (2,279 milliards d'euros) contre 1,908 milliard en 2008, soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à cette année.

Seules 25 collectivités représentant 0,82 % des engagements et 0,32 % des dépenses réalisées n'ont pu atteindre leur objectif. Elles ne pourront bénéficier de la pérennisation du versement anticipé du FCTVA.

Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense



Pour la Direction Régionale des Finances (DRFiP) du Nord Pas-de-Calais et du département du Nord, 2009 est l'année de la fusion. La création de la DRFiP a concrétisé le regroupement, dans le département, des services de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP).

En phase préfiguratrice de fusion dès septembre 2008, le rapprochement des services chargés du recouvrement de l'impôt et de la gestion comptable et budgétaire de l'État a permis de bénéficier dès 2009 d'importantes synergies nées de la fusion des deux directions.

Un guichet unique :

La fusion a permis en 2009 d'offrir aux usagers un guichet unique pour toutes les questions d'assiette et de recouvrement. Pour les entreprises 20 services des impôts des entreprises (SIE) ont été mis en place.



Pour les particuliers le guichet fiscal unifié prend deux formes :

- Un « service des impôts des particuliers » (SIP) issu du regroupement des services d'assiette et de recouvrement en un lieu unique dans les communes où il existe à la fois une trésorerie et un centre des impôts (CDI). Les services d'assiette et de recouvrement sont rassemblés en un lieu unique et assurent un accueil commun. En 2009, quatre nouveaux SIP assurent un accueil commun dans le département : Armentières, Dunkerque, Hazebrouck et Maubeuge.
- Un « accueil fiscal de proximité » est assuré par les trésoreries là où il n'existe pas de CDI. Depuis août 2009, les trésoreries renseignent les usagers sur toutes les questions fiscales d'ordre général. Dans le Nord, ce sont près de 120 trésoreries qui contribuent à l'accueil fiscal de proximité. En 2009 près de 6.200 contacts ont été comptabilisés.

Le regroupement des services de la DRFiP, chargés de la mission d'information et de conseil et d'établir les bases d'imposition, permet de proposer aux collectivités territoriales une nouvelle offre de service enrichie en matière de conseil fiscal et financier.

Le recouvrement de l'impôt :

Cette mission s'appuie sur des structures particulières :

- le Centre d'Encaissement de Lille (CEL). Équipé de machines ultra-modernes permettant le traitement automatisé des paiements, le CEL encaisse les recettes fiscales de l'État, ainsi que les recettes d'une centaine de collectivités locales et de quelques établissements publics. Ce sont 48 agents et jusqu'à 130 en période d'échéance qui accomplissent cette prestation couvrant 36 départements.



© DRFiP

En 2009, le CEL a encaissé plus de 16 milliards d'euros soit 19.764.381 paiements remis à la Banque de France constitués pour plus de 75 % d'impôts et près de 13 % de recettes du secteur local.

- le Centre Prélèvement Service (CPS) est spécialisé dans la gestion des contrats de prélèvement automatique de l'impôt : prélèvement mensuel et prélèvement à l'échéance de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle.

Le contribuable dispose d'un point de contact direct avec des spécialistes pour répondre à ses questions et traiter ses demandes, tout en conservant la possibilité de s'adresser à sa trésorerie. En 2009, le CPS de Lille a traité 766.108 appels. Le périmètre de compétence du CPS de Lille couvre les régions du Nord Pas-de-Calais, Picardie, Pays de la Loire, Basse Normandie et les départements de Seine-Saint-Denis, Seine et Marne, et Val de Marne.

La DRFiP met à disposition des usagers des moyens leur permettant de s'acquitter facilement de leurs obligations fiscales. Ainsi, en 2009, 372.428 particuliers ont télédéclaré leur impôt sur le revenu et 22.524 entreprises ont télédéclaré leur TVA dans le département du Nord.

En parallèle, le télépaiement se développe pour atteindre 150.358 contrats de paiements dématérialisés (IR, TH, TF).

En 2009, la DRFiP a contrôlé 24.434 dossiers de particuliers et rede-

vables de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) dont 1.319 pour les seuls dossiers à forts enjeux. 1.820 déclarations de succession ont également été vérifiées. Chez les professionnels, près de 7.000 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle du bureau et 1.035 contrôles externes ont été réalisés.

Pour améliorer ses performances, la DRFiP développe de nouveaux partenariats. Ainsi, le 12 novembre 2009, une convention a été signée avec les organismes sociaux compétents pour le département du Nord. En décembre, un dispositif avec les services en charge de la sécurité publique, en vue de lutter contre les activités lucratives non déclarées dans les zones sensibles et portant atteinte à l'ordre public et à la sécurité publique, a été mis en place.

La DRFiP a participé, en France et en Belgique, à des réunions de préparation de contrôles fiscaux multilatéraux, qui seront réalisés en 2010 simultanément de part et d'autre de la frontière et viseront des entreprises entretenant des liens commerciaux ou financiers.

En 2009, la DRFiP a également traité plus de 177.000 réclamations. Plus de 96% des réclamations portant sur l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation ont été traitées dans le délai d'un mois.

► Le suivi de la dépense :

Les différentes dépenses relevant de la DRFiP :

- A destination des particuliers :

- la Prime Pour l'Emploi (PPE) : 348.929 bénéficiaires pour un montant de 176.942.739 euros.
- la gestion de plus de 187.000 retraites, représentant plus de 2 milliards d'euros.

- A destination des services de l'Etat :

- En 2009, la DRFiP a géré plus de 846.000 factures d'ordonnateurs avec un délai global de paiement (délai incluant les délais d'ordonnancement et de paiement) moyen de 26,24 jours.
- La gestion de plus de 1.772.000 payes, soit une moyenne mensuelle de 147.700, ce qui porte le montant annuel des dépenses de rémunérations pour le service de la DRFiP du Nord - Pas-de-Calais à plus de 6 milliards d'euros.
- Le maintien d'un suivi renforcé des régies de l'Etat, soit plus de 300 régies pour un montant de 49.000.000 euros.

Pour mener sa mission la DRFiP modernise ses outils en déployant de nouvelles applications de gestion intégrée pour le secteur local et pour le réseau Etat.

Dans le secteur public local HELIOS est déployé dans la quasi-totalité des sites du département.

Dans le réseau Etat CHORUS est en cours de déploiement. CHORUS a vocation à remplacer à terme certaines applications informatiques dédiées à la gestion de la dépense (NDL) ou à la gestion comptable (CGL). Conçu comme un nouveau système d'information partagé par l'ensemble des utilisateurs, gestionnaires et comptables, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré, CHORUS doit permettre de répondre aux exigences de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) en favorisant la conformité aux normes comptables, le renforcement de la traçabilité et

de l'auditabilité des comptes, ainsi que la production d'une information financière détaillée et disponible rapidement.



© DRFiP

Vecteur de

moderni-

sation des métiers, la mise en place de CHORUS s'accompagne d'une réingénierie des processus et d'une nouvelle organisation des services (création de centres de services partagés au sein des services ordonnateurs dédiés à la saisie des engagements juridiques, à la certification du service fait et à la saisie des demandes de paiement dans CHORUS).

Le déploiement de CHORUS est organisé par vagues successives étalées sur 3 ans de 2008 à 2011. Les services Dépense et Dépenses-Rémunérations de la Direction Régionale des Finances Publiques ont été impactés en juillet 2009 par le déploiement de la 3eme vague qui a concerné 3 programmes du ministère de l'Éducation Nationale.

► Le plan de relance.

La DRFiP a joué un rôle majeur dans les dispositifs mis en œuvre par le Gouvernement pour soutenir l'économie et venir en aide aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités locales.



► Levier recouvrement

- Un soutien renforcé aux entreprises en difficulté, se traduisant par des réunions fréquentes de la commission des chefs de services financiers (CCSF) et du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) : depuis le début de l'année 2009, la CCSF a accordé 64.000.000 euros de plans de règlement à 215 entreprises du Nord. Parallèlement, le secrétariat du CODEFI du Nord a traité 123 dossiers, pour plus de 10.800 emplois concernés.

- Un examen bienveillant des retards de paiement et des demandes de paiement échelonnés de dettes fiscales a concerné 1200 entreprises qui ont pu, ainsi, bénéficier depuis le mois d'octobre 2008 de plans de règlement, portant sur un montant total de 18.600.000 euros. L'absence d'application de majorations de retard pour non paiement à l'échéance de la TVA a bénéficié à 902 entreprises pour un total de 635.000 euros de pénalités.

► Levier dépenses

Le versement d'un crédit exceptionnel d'impôt sur les revenus 2008 aux ménages les plus modestes a bénéficié à 220.000 ménages pour plus de 40.000.000 euros.

La mise en œuvre de mesures exceptionnelles de remboursements anticipés des créances fiscales des entreprises a concerné près de 2.200 entreprises sur l'ensemble de l'année 2009 pour un montant total de 120.000.000 euros. Le remboursement des crédits de TVA, effectué selon un rythme mensuel depuis le 1er janvier 2009 (auparavant trimestriel), a concerné plus de 31.000 demandes sur l'ensemble de l'année, pour un montant total de 717.000.000 euros, en respectant un délai de versement moyen de 2,85 jours.

L'incitation de l'ensemble des services de l'État à réduire les délais de paiement aux entreprises et à mettre en œuvre le dispositif exceptionnel d'avance sur marché prévu par la loi a permis à 164 entreprises d'obtenir une avance, pour un montant total de 11.3000.000 euros.

Concernant le mécanisme de remboursement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) aux collectivités locales qui se sont engagées, par convention, à accroître leur effort d'investissement au cours de l'exercice 2009, on retiendra que 349 conventions ont été passées dans le département, pour un montant total de FCTVA de 185.000.000 euros.

La DRFIP a apporté une contribution significative au volet « État exemplaire » du plan de relance dans la mesure où, sur les 63 opérations retenues dans la région dans les domaines de l'isolation thermique et de l'accessibilité pour les personnes handicapées des bâtiments de l'administration, 7 opérations concernent des sites de la DRFIP du Nord, pour un montant d'engagement de près de 1.000.000 euros ont été retenues.

Au total, pour l'ensemble des mesures dont la mise en œuvre fait intervenir les services de la DRFIP, près de 360 millions d'euros ont été injectés dans l'économie du département, directement ou indirectement, au titre des mesures du plan de relance.

Ce rapport a été réalisé avec le concours de la Direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord (DRFIP), de l'Inspection Académique, de la Direction régionale de l'INSEE, de l'Agence régionale de la Santé (ARS), de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), du Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP), de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), du Service de la navigation Nord - Pas-de-Calais, de la Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM), de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), de la Direction interdépartementale des routes Nord (DIRN), de la délégation régionale de l'aviation civile, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Délégation régionale de l'aviation civile Nord - Pas-de-Calais, de la Direction interrégionale des douanes et droits indirects du Nord - Pas-de-Calais Picardie, des sous-préfectures et des services suivants en préfecture : BCI, BOP, SIRACEDPC, DIFRHEM, DiPP, DRLP, DRCT, services du préfet délégué pour la défense et la sécurité, services de la préfète déléguée pour l'égalité des chances et du bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat au sein de la DiPP.

Conception et l'édition : Direction des télécommunications et des systèmes d'information (DiTSI)
Bureau mutualisé des supports de l'information.

Impression : Imprimerie Monsoise

Rédaction achevée en septembre 2010 / Imprimé sur du papier recyclé



Rapport d'activité des services de l'État
dans le département du Nord - 2009